UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00393512 9

B
1903
R68

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/pascalenpoitouet00roux

11/8

PASCAL EN POITOU

ET LES

POITEVINS DANS LES PROVINCIALES

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

A LA NOUVELLE LIBRAIRIE NATIONALE

La Révolution à Poitiers et dans la Vienne. Ouvrage orné de 6 portraits. Un volume grand in-8° de 580 pages. Prix majoré. . **9** fr.

L'Etat et la Natalité. Un volume in-16 de 288 pages. Prix majoré. (*Couronné par l'Académie française*). . . . . **4** fr. **50**

Le Défaitisme et les manœuvres proallemandes. 1914-1917. Un volume in-16 de 128 pages. Prix majoré. . . . . **1** fr. **80**

La République de Bismarck, suivi de la correspondance secrète de Gambetta et de Bismarck, traduite par M. Jacques Bainville. Un volume in-16 de XIII-96 pages. Prix majoré . . . . . **1** fr. **80**

Mis DE ROUX

PASCAL EN POITOU

ET LES

POITEVINS DANS LES PROVINCIALES

AVEC DEUX PORTRAITS

160037
17.3.21

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS

1919

Tous droits réservés

B
1903
R68

LE DUC DE ROANNEZ.

Portrait appartenant à la Société des Antiquaires de l'Ouest.

(*Musée de Chièvres*)

PASCAL EN POITOU

ET LES

POITEVINS DANS LES PROVINCIALES

Ce n'est point par hasard que l'imprimeur de Louis de Montalte publia son œuvre sous le titre de *Lettres écrites à un provincial par un de ses amis*, et que celles-ci ont gardé le nom de *Provinciales*. Des grands hommes de son siècle, aucun n'a moins borné son horizon à la cour et à la ville que Blaise Pascal, Auvergnat, comme il lui plaisait de signer ; aucun n'a été plus attentif à la vie religieuse et scientifique de nos diverses cités que ce fils de Clermont, fidèle à revenir dans sa ville natale, et qui passa plusieurs années à Rouen.

Après l'Auvergne et la Normandie, le Poitou lui fut familier. Il a correspondu avec les savants de Toulouse, il a songé à secourir les pauvres de Blois (1), mais il est venu en Poitou avec son ami le duc de Roannez ; il y a connu le Chevalier de Méré ; il y a trouvé quelques uns des adversaires qu'il a combattus dans les *Provinciales*, et probablement quelques-uns de ceux qu'il voulait réfuter dans ses *Pensées*.

Aussi trouve-t-on double profit à faire pour le Poitou ce que MM. de Beaurepaire (2) et Jaloustre (3) ont supérieurement fait

(1) *Œuvres*, I, 86. Nous citons toujours les textes de Pascal d'après l'édition des Grands Ecrivains, *Pensées*, par Léon Brunschvicg, 3 vol. : *Œuvres*, 10 vol., par Léon Brunschvicg, Pierre Boutroux et Félix Gazier et, d'après la même édition, les documents qui y sont insérés en grand nombre.

(2) Ch. de Beaurepaire, *Blaise Pascal et sa famille à Rouen*. (*Académie des sciences et des Belles-Lettres de Rouen*, 1901-1902.

(3) Elie Jaloustre, *Une nièce de Pascal, Marguerite Périer*. (*Bulletin historique*

pour leurs provinces. A recueillir dans les documents locaux l'inédit ou l'oublié qui peut concerner Pascal, on éclaire quelques détails de sa biographie et l'on voit retentir dans le cadre poitevin, étroit et précis, la profonde crise religieuse du Jansénisme.

I

Artus Gouffier, duc de Roannez (1), tient dans notre histoire un rôle digne de ne pas être oublié. Il fut le dernier gouverneur du Poitou : je veux dire le dernier gouverneur qui ait gouverné.

et scientifique de l'Auvergne, 1901.) *Un neveu de Pascal, Louis Périer. Le cas de conscience.* (*Ibid.*, 1906.) *Réponse à une accusation de faux portée contre Pascal.* (*Ibid.*, 1907.) *Les aïeux de Pascal.* (*Ibid*, 1905.) *Le vrai Pascal.* (*Ibid.*, 1910.) *La Pauvresse de Pascal.* (*Ibid.*, 1911.) *Bienassis et Pascal.* (*Ibid.*, 1912.)

(1) La date de la naissance du duc de Roannez n'est donnée avec précision nulle part ni par Beauchet-Filleau (*Dictionnaire des Familles du Poitou*) ni par le P. Anselme. Marguerite Périer dit qu'il perdit son père à 8 ou 9 ans et son grand-père à 13. (*Œuvres*, édition Brunschvicg, III, 107, et V, 392.) Or le marquis de Boissy est mort le 24 août 1639 et le duc Louis le 16 décembre 1642. Aubineau, dans son édition de Rapin, I, 215, Brunschvicg, IX, 463, Gazier dans son édition des *Mémoires* d'Hermant, III, 504, adoptent sans références ni précision la date de 1629. Charlotte est née le 15 août 1633 ; son frère, dit Gazier (*Mélanges de littérature et d'histoire*, Paris, Colin, 1904, p. 33), était âgé d'environ deux ou trois ans de plus.

L'usage de la noblesse était de servir à 14 ans. Les états de service que publie Pinard (*Chronologie historique militaire*, Paris, 1763, in-4°, t. VI, p. 264-265) supposeraient qu'il était plus âgé. « Il avait servi longtemps capitaine de chevau-légers lorsqu'il fut fait colonel-lieutenant d'un des régiments italiens du cardinal de Mazarin par commission du 5 août 1644. Il se trouva la même année au siège de Gravelines en qualité de volontaire. Son régiment n'étant pas employé en campagne, il s'en démit au mois de juin 1645, se trouva aide de camp des armées du roi à la prise de Cassel, Mardick, Linck, Bourbourg, Béthune et Saint-Venant ; de Courtray, de Bergues et de Dunkerque en 1646 ; de La Bassée en 1647, d'Ypres et à la bataille de Lens en 1648. Maistre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, qu'il leva par commission du 12 janvier 1649, maréchal de camp par brevet du 6 juin suivant, il fit la campagne en Flandre et se trouva au siège de Cambray, à la prise de Condé la même année, au siège de Bordeaux en 1650, gouverneur et lieutenant général du Poitou par provisions données à Paris le 22 août 1651, registrées au Parlement le 6 septembre, il eut un ordre du 26 du même mois pour se rendre à son gouvernement à cause des mouvements et d'assembler à Saint-Maixent la noblesse de la province. Il y leva un régiment d'infanterie de son nom par commission du 2 novembre ; il y résida en 1652 et 1653, revint à la Cour en 1654, représenta le Comte de Flandre au sacre de Louis XIV le 7 juin, eut son régiment de cavalerie licencié la même année et celui d'infanterie en 1658. » Pinard ne fait pas mention du titre de lieutenant général des armées du Roi, mais Roannez, qui est qualifié de maréchal de camp dans ses provisions de gouverneur de Poitou, prend ce titre dans tous les actes qu'il

Quand i acheta, en 1651, cent mille écus (1) à François VI de la Rochefoucauld cette grande charge militaire, elle donnait un pouvoir réel, inquiétant encore pour la royauté et que grandissait la suppression momentanée des intendants. Quand il la céda treize ans plus tard au duc de la Vieuville, c'était surtout un titre honorifique, et ses successeurs n'auront guère plus de part aux affaires de la province que le doge en celles de la République de Venise.

1651, c'est la Fronde des Princes ; pendant cette crise, Roannez maintient le Poitou dans l'obéissance royale ; il assure la sécurité de la régente et du jeune Louis XIV qui passent l'hiver à Poitiers, où les rejoint Mazarin pour surveiller de plus près Condé, maître de Bordeaux. Roannez organise les forces de la province pour les faire coopérer avec l'armée royale ; il y lève un régiment de son nom. Sous ses ordres, la noblesse poitevine se réunit aux troupes réglées du comte d'Harcourt pour combattre et vaincre M. le Prince à Cognac (novembre 1651) (2). Au printemps, quand la Cour a quitté Poitiers, nouvelle alerte. Le lieutenant du roi en haut Poitou, Chasteigner de la Rocheposay, furieux que sa maison n'ait recueilli aucun des bénéfices de l'évêque, son oncle, qui venait de mourir (3), se saisit des trois châteaux épiscopaux, Angles, Chauvigny, Dissais, et se déclare pour les Princes.

C'est à la milice bourgeoise de Poitiers que Roannez fait appel

signe à partir de mai 1652, notamment dans les quittances qu'il donne comme gouverneur de Fontenay. Voir *infra*, p. 23, *ad not.* Cf. Saint-Simon, éd. de Boislile, III, 311, 315 533.

(1) *Œuvres* de La Rochefoucauld, éd. Grands Ecrivains, I, cxxi.

(2) La circulaire du duc de Roannez à la Noblesse est donnée par Beauchet-Filleau, 1re éd., vo Ogeron de Ligron, II, 463, d'après l'exemplaire adressé à M. de Ligron.

(3) Charles Chasteigner, marquis de La Rocheposay, 1611-1667. Elu en 1651 député de la noblesse du Poitou aux Etats généraux de Tours, il se rebella « en haine de ce que de l'evesché, abbaye et toute la despouille des bénéfices de son feu oncle, on ne luy en a faict aucune part ». Denesde, *Journal*, *Archives historiques du Poitou*, *XV*, 165. Cf. Mazarin, *Lettres*, V, 244 : « Elle (Mme de Saint-Loup) se déclara contre moi quand on refusa l'évêche de Poitiers à son frère. » C'est l'abbé Anne, et non comme Chéruel le suppose en note, le marquis qui ne songeait point à entrer dans les ordres. La Rocheposay fut privé de sa charge de lieutenant du Roi pour le haut Poitou au profit du marquis de l'Ile Rouet ; mais elle lui fut presque aussitôt rendue. 26 août, 31 octobre. Bibl. Nat., ms. 4185, fos 125-304. Cf. *infra*, p. 33, son rôle dans le jansénisme.

cette fois, secondé par le maire, Jean Riveau de la Cour-Chauveau, et l'avocat du Roi Jean Filleau, et, quand il a réussi à arracher au rebelle ces trois maisons fortes, Roannez remercie la milice de son concours en offrant au corps de ville deux des canons repris à Dissais (1).

Ce qui honore surtout le duc de Roannez pendant la Fronde, c'est que sa fidélité ne se démentit jamais au milieu d'intrigues où ceux-là passaient pour constants qui n'avaient changé de camp qu'une fois. A 23 ans il était fait lieutenant général des armées du Roi ; duc et pair, gouverneur de province, il n'avait plus à souhaiter que le bâton de maréchal. Il allait renoncer aux plus légitimes ambitions sous l'influence de Pascal.

Le P. Rapin (2), dans ses *Mémoires*, conte que M. de Saint-Cyran leur fit faire connaissance. Il ne peut s'agir de Duvergier de Hauranne, mort en 1643, quand le duc était encore un enfant. Ce pourrait être son neveu Barcos, qu'on nommait également M. de Saint-Cyran, puisqu'il avait succédé à l'abbaye de son oncle comme à son prieuré de Vouneuil aux portes de Poitiers (3). Mais tout le récit de Rapin est controuvé : Barcos fut étranger à la conversion de Pascal dont nous n'ignorons rien, et ce fut Pascal qui mit Roannez en relation avec Port-Royal.

L'éducation religieuse d'Artus Gouffier avait été singulière : son grand-père le duc Louis, gouverneur de Poitiers sous l'autre régence, celle de Marie de Médicis, avait voulu livrer Poitiers à Condé rebelle, et c'est contre lui que l'évêque La Rocheposay avait pris les armes, démarche dont Saint-Cyran avait écrit la justification (4). Il nous est connu par les *Historiettes* de Tallemant et le *Journal* de Denesde.

(1) Arch. Mun. de Poitiers, Registre des délibérations, **103**, f° 313, 364 ; **104**, 29. On trouvera dans Ch.-H Boudhors : *Pascal et Méré à propos d'un manuscrit inédit*, ap. *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1913, l'indication des pièces qui concernent cette affaire aux Archives des Affaires étrangères et de la Guerre, inaccessibles depuis les hostilités

(2) *Mémoires*, I, 215.

(3) Pour tout ce qui concerne Saint-Cyran, l'amicale autorisation de M. Maurice Pouliot nous permet de faire état des résultats des recherches qu'il poursuit et qu'il n'a pas encore publiées.

(4) Ouvré, *Essai sur l'histoire de Poitiers depuis la fin de la Ligue jusqu'au ministère de Richelieu*, Mémoires des Antiquaires de l'Ouest, 1855, 446, ss.

Le premier conte (1) comment il avait un auteur à son service à qui il commandait des livres obscènes et comment il avait fait peindre les scènes les plus vives de l'Arétin en donnant aux personnages les traits reconnaissables des dévots de la Cour.

Le second note (2) :

Le 12e août 1643, le nommé Pépinière, qu'on qualifiait coupe-jaret du feu duc de Roannez, a été rouhé à la dite place Notre-Dame pour avoir commis plusieurs meurtres et méchancetés qui avaient esté tollérées pendant le vivant de ce seigneur.

Moitié gentilhomme libertin, moitié baron brigand, le duc Louis n'était pas un esprit fort bien assuré dans son impiété. Nous le voyons entre temps fonder à Oiron un monastère de Clarisses (3).

La mort prématurée de son fils, la nullité de sa belle-fille, lui laissèrent le soin de présider à l'éducation de son petit-fils. Il recommanda sur toutes choses au précepteur de lui apprendre à jurer (4), art très nécessaire à un jeune seigneur, puis il mourut à son tour, laissant à Artus, qui avait treize ans, avec sa couronne ducale et ses bons exemples, des dettes infinies.

Artus cherchera toute sa vie dans des inventions et des spéculations de quoi éteindre les dettes de sa maison (5). Au privilège des carrosses à cinq sols, origine des omnibus, Pascal demandera de l'argent pour ses aumônes, Roannez pour ses créanciers.

Il avait d'ailleurs l'esprit curieux de sciences. Ce goût des mathématiques et de leurs applications industrielles doit être ce qui a rapproché d'abord Roannez et Pascal, qui avait inventé la machine arithmétique. On remarque qu'à partir de 1649 leurs habitations sont voisines : les Pascal logent rue Brisemiche, l'hôtel de Roannez est à l'angle de la rue du Cloître-Saint-Merry et de la

(1) Tallemant des Réaux, éd. Paulin, Paris et Montmerqué, VII, 375.
(2) *Archives historiques du Poitou*, XV, 122.
(3) Beauchet-Filleau, 2e éd., vo Gouffier.
(4) Marguerite Périer, *Œuvres*, I, 107.
(5) Saint-Simon, éd. Boislile, III, 317. En 1691, retiré du monde, il s'associait encore à une entreprise de remontage de bateaux.

rue Taillepain (1), et au milieu du XVIIe, on voisinait encore à Paris.

Commencée par la communauté des goûts scientifiques, renforcée par les mêmes opinions particulières en matière religieuse, l'amitié de Pascal et de Roannez fut très haute et très forte. Pascal logea quelque temps à l'hôtel de Roannez. On en a conclu qu'il accepta auprès du duc une situation, honorable suivant les idées du temps, mais un peu subalterne, comme La Bruyère dans la maison de Condé. C'est, je crois, un faux sens. Ce qui frappe, au contraire, dans cette amitié, c'est l'égalité qu'elle révèle entre ces deux amis sous les légères contraintes du protocole mondain.

Pascal est de noblesse récente (2) ; à vrai dire il est né juste à cet échelon de la bourgeoisie en train de s'anoblir qui a donné à son siècle ses plus grands écrivains : Corneille qui valut à son père la noblesse, Racine qui l'acheta, La Fontaine qui tenta timidement de l'usurper. Seul Boileau, tout bourgeois d'allures, prouvait nombre de degrés dans la robe.

Extérieurement M. Pascal, écuyer, devait des déférences à très haut et très puissant seigneur Messire Artus Gouffier, duc de Roannez, pair de France, marquis de Boissy, seigneur d'Oiron et autres lieux, mais il ne fut pas à son service. Mme Périer marque d'un trait fier qu'il doit toutes sortes de respects... à son mérite et de reconnaissance... à l'affection dont il en était honoré (3). « Où qu'il pénètre, dit Maurice Barrès, il est bientôt d'une certaine manière non pas l'égal mais le plus noble (4). » L'iconographie confirme curieusement cette intuition. Les portraits de Pascal sont partout. La Société des Antiquaires de l'Ouest possède le seul qu'on connaisse de Roannez. Comparez ce long visage de flamme,

(1) Gazier, *loc. cit.* — Marguerite Périer dit expressément : « Il fit connaissance, je ne sais à quel âge, avec M. Pascal, qui était son voisin ». (*Œuvres*. I, 107.)

(2) Et peut-être douteuse ; il ne se rattache que par les femmes aux Pascal de Mons anoblis sous Louis XI. Son père ne prend jamais la qualification d'écuyer ; lui la prend constamment sans que le principe d'anoblissement nous soit connu. (E. Jaloustre, *les Aïeux de Pascal, loc. cit.*) Son oncle Blaise acheta, le 29 décembre 1640, la charge anoblissante de Secrétaire du Roi, qu'il résigna le 5 juin 1666. (Tessereau, *Histoire chronologique de la grande Chancellerie de France*, p. 419, 590.)

(3) Mme Périer, *Œuvres*, I, 51.

(4) M. Barrès, *l'Angoisse de Pascal*, Paris, Dorbon, 1904, p. 21.

tout intelligence et tout passion, avec cette bonne tête carrée, cette honnête et lourde figure de gendarme. C'est le petit-fils des marchands de Clermont et des vignerons de Gerzat qui semble le patricien.

La nièce de Pascal, Marguerite Périer, nous dit de Roannez et de sa liaison avec son oncle :

« Il goûta fort son esprit et le mena même une fois ou deux avec lui en Poitou, ne pouvant se passer de le voir (1). »

C'est dans un de ces voyages que Pascal fit la connaissance du chevalier de Méré, un autre Poitevin, qui avait sa terre à Beaussais, à deux lieues de Melle, et à Poitiers des créanciers dont la crainte l'empêchait parfois de s'y montrer (2). Méré, qui dans ses *Lettres* et ses *Traités* a donné les définitions de l'honnête homme tel que le XVIIe siècle l'entendit, n'est pas seulement une figure très représentative : il fut à son heure une grande influence, un maître à penser et à parler, un bon ouvrier de la

(1) *Œuvres*, I, 131.

(2) Méré, Lettre XI à Mme de Marillac. Sur la biographie de Méré deux études résument et dépassent tous les travaux antérieurs : Révillout : *Antoine Gombaud, chevalier de Méré, sa famille, son frère et ses hôtes illustres* (*Académie des sciences et lettres de Montpellier*, 1887, VIII, 1-52), et Boudhors, *op. cit.*

Sa vie est mal connue. Baptisé à Bouex (Charente) le 9 novembre 1614, à 7 ans 7 mois, il était donc né en 1607 ; il mourut à Beaussais le 29 novembre 1684 ; il servit sur mer et sur terre, notamment sous les ordres du maréchal de la Meilleraye. M. Révillout émet l'hypothèse qu'il aurait été chevalier de Malte. Il semble avoir suivi à la cour son frère Josias Gombaud, chevalier de Plassac (mort le 28 octobre 1661), qui publia lui-même des *Lettres* (Paris, Sommaville, 1648), et qui était dès longtemps en réputation d'épistolier, puisque dès 1629 Faret lui donnait place dans son Recueil.

Lié avec Balzac, protégé, peut-être pensionné par la duchesse de Lesdiguières qui mourut en 1656 (Lettres 2, 4, 6, 15, 16, 33, 34, 40, 41, 57, 61, 73, 115, 117, 118, 127, 144, 163, 171, 173, 206, 207, 208), il avait connu chez elle dès son mariage (16 avril 1654) la maréchale de Clérembaut, Louise de Bouthillier-Chavigny, belle-sœur de l'évêque de Poitiers, et dont le fils, abbé de Saint-Savin remplaça La Fontaine à l'Académie française. Toutefois il nous dit : « Il y avait longtemps que j'étais connu du maréchal de C., comme on se connaît dans la foule, sans avoir rien de particulier avecque luy. » (*Préface des Conversations*). Il se lia davantage avec lui à Poitiers lors d'un séjour que le maréchal y fit peu de temps avant sa mort (24 juin 1665). La maréchale veuve devint sa protectrice et sa correspondante ordinaire (lettres 9, 36, 45, 64, 68, 83, 111, 122, 124, 178). Les *Conversations D M D C E D C D M*, c'est-à-dire du maréchal de Clérembaut et du chevalier de Méré, dont la première édition parut en 1668 (privilège du 28 octobre), furent la première œuvre publiée par le chevalier. Il donna coup sur coup : les traités *de la Justesse* (joint à la troisième édition des *Conversations*, 1671), *de l'Esprit*, *des Agrements*,

prose française comme son ami Balzac et son ennemi Voiture. C'est un précieux — il prend toujours le mot en bonne part — mais dont l'affectation est de n'en avoir pas et dont le goût serait exquis s'il ne préférait l'apparence de la simplicité à la vérité du naturel. Pascal l'a imité, l'a cité, l'a parfois répété sans le citer et probablement sans s'apercevoir qu'il le répétait. D'après une tradition il devrait à Méré l'idée d'abandonner dans les *Provinciales* la question de la grâce et de s'en prendre à la casuistique des Jésuites (1), et quelques-unes de ses pensées semblent écrites à son intention.

Un trait de Méré, c'est un goût qu'il faut nommer stendhalien du mystère et de la fiction. Son recueil de *Lettres* est tout plein d'initiales et de pseudonymes ; ces lettres ont été retouchées, les dates effacées et l'ordre où elles sont données est calculé pour

de la Conversation, 1677, *les Avantures de Renaud et d'Armide*, 1678, et ses *Lettres*, 1682, et non pas, ce qui en ferait une œuvre posthume, 1689, comme le croyait M. Fortunat Strowski dont la bibliographie de Méré (*Pascal et son temps*, II, 249, Paris, 1910) doit être corrigée par La Bouralière (*Bibliographie poitevine* (Mémoires des Antiquaires de l'Ouest, 1907, 391). On donna après sa mort des *Maximes, sentences et réflexions morales et politiques*, 1687, et l'abbé Nadal publia dans ses Œuvres posthumes *De la vraie honnêteté* ; *De l'éloquence et de l'Entretien* ; *de la Délicatesse dans les choses et dans l'expression* ; *le Commerce du monde*. La rarissime édition d'Amsterdam, 1712, chez Pierre Brunel, qui n'est ni à la Nationale ni aux bibliothèques de Poitiers et de Niort et que nous devons à l'obligeance de M. Henri Labbé de la Mauvinière, donne un frontispice qui peut être un portrait du chevalier.

Méré fit toujours de longs séjours en Poitou ; il était à Poitiers quand les nièces de Mazarin revinrent de Brouage et y séjournèrent (lettre 50). Il est à la Cour de 1668 à 1672 ; maître de Beaussais par la mort de son frère aîné cette année, il y séjourna de plus en plus. Beaucoup de ses lettres sont adressées à des correspondants poitevins : le duc de la Vieuville, gouverneur du Poitou après Roannez (54, 69), les trois intendants Pelot (18, 87, 114, 156), Cf. O'Reilly, *Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot*, Paris-Rouen, 1881, 2 vol. in 8° ; Colbert de Croissy (80), Marillac (11, 29, 76, 161) ; le receveur général des finances Bitton (93) et sa femme (49, 84, 104, 180) ; Goguet, procureur du roi à Saint-Maixent (44, 146) ; Mme du Chilleau (Marie-Bénigne Thibaut de la Carte mariée le 14 septembre 1665, à François du Chilleau) (102, 129, 204).

M. Révillout a bien étudié ses relations avec Mme de Maintenon. Il y aurait à faire l'histoire de son amitié pour Mme de la Bazinière (lettres 18, 145). Cf. lettre 7 à Mlle de la Bazinière et de Mlle de la Bazinière au duc de la Rochefoucauld (199), que Méré insère dans son recueil comme s'il en était l'auteur ou qu'elle fût d'une élève. La mort d'un fils de Mme de la Bazinière, puis la sienne inspirent à Méré ses seules lettres émues (137, 177). Mme de la Bazinière n'est autre que la célèbre Mlle de Chémeraut, mariée à un financier. (*Tallemant, loc. cit.* V. Cousin, *Mme de Hautefort*, 45, 423 ss.)

Sur les idées religieuses du chevalier, cf. *infra*, 47 ss.

(1) Rapin, II, 363. Cf. *Œuvres*, IV, 229 ss., les documents relatifs à cette tradition.

dérouter le lecteur. Méré avait si bien masqué sa personnalité qu'elle a été ignorée deux siècles et qu'on le confond encore avec un autre chevalier de Méré de la maison de Brossin, alors qu'il était un Gombaud (1).

C'est ce qu'il ne faut pas oublier pour comprendre la page où il raconte comment il fit la connaissance de Pascal. Les initiales D. D. R. désignent certainement le duc de Roannez ; l'initiale M convient à Miton (2), connu par ailleurs comme l'ami commun du duc, du chevalier et de Pascal, la ville de P. est Poitiers (3).

Le morceau est inséré dans le traité *de l'Esprit* ; il s'agit de montrer comment l'esprit vient aux gens :

Tout ce qui nous apporte cette lumière d'intelligence nous plaît, et je vous assure aussi qu'il n'est pas difficile de l'acquérir. Outre que je comprends la chose en elle-même, je la sais par tant d'expériences qu'il m'est impossible d'en douter, et je vous en dirai une s'il vous plaît de l'entendre.

Je fis un voyage avec le duc de R[oannez] qui parle d'un sens juste et profond et que je trouve de fort bon commerce. M. M[iton] que vous connaissez et qui plaît à toute la Cour était de la partie.

Et parce que c'était plutôt une promenade qu'un voyage, nous ne songions qu'à nous réjouir et nous discourions de tout. Le duc de R[oannez] a l'esprit mathématique, et pour ne se pas ennuyer sur le chemin, il avait fait provision d'un homme entre deux âges qui n'était alors que fort peu connu, mais qui depuis a bien fait parler de lui. C'était un grand mathématicien qui ne savait que cela. Ces sciences ne donnent pas les agréments du monde, et cet homme qui n'avait ni goût ni sentiment ne laissait pas de se mêler en tout de ce que nous disions, mais il nous surprenait presque toujours et nous faisait sou-

(1) L'abbé Nadal, dans son *Eloge* et dans ses *Œuvres posthumes*, nomme correctement sa mère, Mme de Gombaud. L'erreur remonte au *Catalogue de la bibliothèque du comte de Hoyos*, 1738. Signalée par Lainé, *Archives générales de la noblesse de France*, V, 1836, vo Brossin, elle fut démontrée par MM. Maltouche, Sauzé, A. de Brémond d'Ars (*Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, 1868, et *Le chevalier de Méré, son nom patronymique, sa famille*, Niort, Clouzot, 1869, in 8o). Elle n'en persiste pas moins dans la plupart des ouvrages de seconde main. M. Strowski se demande encore si les deux Méré, Brossin et Gombaud ne seraient pas frères, *loc. cit.*, 250.

(2) Méré a inséré parmi ses lettres, dont huit sont adressées à Miton (35, 65, 82, 107, 127, 174, 177, 197), trois réponses de celui ci (112, 123, 175). Nous citons toujours les lettres par leur numéro, la pagination variant suivant les éditions toutes rares et dont aucune ne fait autorité.

(3) L'identification est due à François Collet : *Un fait inédit de la vie de Pascal*, Paris, 1848.

vent rire. Il admirait l'esprit et l'éloquence de M. du Vair et nous rapportait les bons mots du lieutenant criminel d'O[rléans (1).]

Nous ne pensions à rien moins qu'à le désabuser ; cependant, nous lui parlions de bonne foi.

Deux ou trois jours s'étanté coulés de la sorte, il eut quelque défiance de ses sentiments. Il ne faisait plus qu'écouter ou qu'interroger pour s'éclairer sur les sujets qui se présentaient ; il avait des tablettes qu'il tirait de temps en temps et où il mettait quelque observation.

Cela fut bien remarquable, qu'avant que nous fussions arrivés à P[oitiers] il ne disait presque rien qui ne fût bon et que nous eussions voulu dire, et sans mentir c'était être revenu de bien loin.

Aussi, pour dire le vrai, la joie qu'il nous témoignait d'avoir pris tout un autre esprit était si visible que je ne crois pas qu'on en puisse sentir une plus grande. Il nous la faisait connaître d'une manière enveloppée et mystérieuse :

Quel subit changement du sort qui me conduit !
J'étais en ces climats où la neige et la glace
Font à la terre une horrible surface
Pendant cinq ou six mois d'une profonde nuit.
Après, quand le soleil y revient à son tour,
Il se montre si bas et si pâle et si sombre
Que c'est plutôt son fantôme ou son ombre
Que l'aimable soleil qui ramène le jour.
Dans un triste silence et comme en un tombeau
Je cherchais à me plaire où l'extrême froidure
Ensevelit au sein de la nature
Par un nuage épais ce qu'elle a de plus beau (2).

(1) Le nom d'Orléans est restitué par une excellente conjecture de M. Boudhors, *op. cit.* Avant lui on cherchait un magistrat dont le nom patronymique commençât par O... Or un lieutenant criminel est ordinairement désigné par le nom de son siège, comme un gouverneur, un évêque, etc. Depuis la création de la charge par l'édit de mars 1551, il y avait eu quatre lieutenants criminels à Orléans : Guillaume de Nevers, 1551 ; Jean Lemaire, 1601 ; Jules Thiballier, 1613 ; Michel Houmain de Courbeville, 1646, qui ne céda la charge à son fils qu'en 1685. Aucun n'a laissé une réputation particulière d'homme d'esprit. (Communication du comte Baguenault de Puchesse.)

(2) François Collet, *loc. cit.*, attribue ces vers au chevalier, tandis qu'il suppose que la prose qui suit reproduit les expressions mêmes employées par Pascal. L'hypothèse inverse est bien plus vraisemblable. Méré n'a certainement pas retenu à vingt ans de distance les paroles mêmes de Pascal. Tout au plus pourrait-on supposer qu'il reproduit comme ses propos des phrases d'une lettre à laquelle il répond dans celle qu'il a publiée lui-même. Quant aux vers qu'il cite, il suffit de les rapprocher de ceux dont il a émaillé ses œuvres pour avoir la conviction qu'ils ne sont pas de lui. Il est naturel de supposer qu'il avait noté les vers de Pascal. Ajoutons que certains détails de facture, comme l'inégalité du nombre de pieds et le croisement des rimes se rencontrent à la fois dans cette pièce et dans celles qui sont attribuées à Pascal à Fontenay-le-Comte.

Cependant, continuait cet homme, je ne laissais pas d'aimer des choses qui ne me pouvaient donner que de tristes plaisirs, et je les aimais parce que j'étais persuadé que les autres ne pouvaient connaître que ce que j'avais connu. Mais enfin, je suis sorti de ces lieux sauvages ; me voilà sous un ciel pur et serein. Et je vous avoue que d'abord, n'étant pas fait au grand jour, j'ai été fort étonné d'une lumière si vive, et je vous en voulais un peu de mal, mais à cette heure que j'y suis accoutumé, elle me plaît, elle m'enchante, et quoique je regrette le temps que j'ai perdu, je suis beaucoup plus aise de celui que je gagne. Je passais ma vie en exil, et vous m'avez rappelé dans ma patrie ; aussi vous ne sauriez croire combien je vous suis obligé.

Depuis ce voyage, il ne songea plus aux mathématiques qui l'avaient toujours occupé, et ce fut là comme son abjuration.

On a douté si ce récit concernait bien Pascal qu'il ne nomme pas ; on le trouve plein d'invraisemblances (1), mais ce sont deux questions de savoir si Méré est exact et de savoir s'il parle de Pascal.

Qui d'autre pourrait-on reconnaître dans ce grand mathématicien, ami du duc de Roannez, « dont la célébrité s'accrut du jour où il s'occupa d'autre chose que de mathématiques » ?

« Le personnage singulier qui réunit ainsi et échangea deux gloires ne sera sans doute pas demeuré inconnu ; qu'on veuille bien nous le nommer (2). »

C'est proprement le signalement de Pascal qui « a bien fait parler de lui » par les *Provinciales* et les *Pensées*, plus encore que par l'expérience du Puy-de-Dôme.

Les mots : « un homme entre deux âges » ont étonné. Ils s'appliquent parfaitement dans l'usage du XVIIe siècle aux environs de la trentaine, sans compter que Pascal pouvait paraître vieilli par ses infirmités précoces et surtout qu'il était à la fois l'aîné de six ans du duc de Roannez et de seize ans le cadet de Méré.

L'air provincial, l'admiration de l'école néo-stoïcienne, dont Guillaume du Vair était le représentant admiré (3), sont encore

(1) Strowski, II, 231, *ad notam*.
(2) Collet, 7.
(3) Pour les emprunts de Pascal à du Vair, cf. Strowski, II, 322. Il croit ces emprunts indirects, faits à un copiste du Vair : Dom Goulu.

des traits qui lui conviennent. Il n'est pas jusqu'à cet empressement à prendre des notes à la dérobée qui ne se retrouve dans la composition des *Pensées*.

Mais voici qui tranche tout. Ce qui heurte, c'est la prétention de Méré d'avoir ouvert les yeux à Pascal, de l'avoir détrompé des mathématiques. On voudrait que cette prétention, pour être plus vraisemblable et moins inconvenante, visât quelque moindre génie. C'est oublier combien Méré était avantageux (1) ; il se flattera d'avoir appris le monde à Mme de Maintenon et n'hésitera pas à écrire :

« J'ai été le premier à l'instruire, et quand elle devrait rougir d'avoir un si mauvais maître, je n'ai pas peu contribué à ces manières si délicates et à ces grâces si piquantes que vous admirez en elle (2). »

Cette prétention même qui choque dans le récit du voyage, Méré l'a affirmée sans voiles en publiant une longue lettre « à M. Pascal » (3) dont elle est le thème essentiel et qui commence ainsi :

« Vous souvenez-vous de m'avoir dit une fois que vous n'étiez plus si persuadé de l'excellence des mathématiques ? Vous m'écrivez à cette heure que je vous en ai tout à fait désabusé et que je vous ai découvert des choses que vous n'eussiez jamais vues si vous ne m'eussiez connu. Je ne sais pourtant, Monsieur, si vous m'êtes aussi obligé que vous le pensez. »

Le mathématicien du carrosse lui disait :

« Vous ne sauriez croire combien je vous suis obligé. »

Cette lettre irritait fort Leibnitz (4), et Sainte-Beuve la juge avec raison « d'un ton incroyable », mais elle est fort précise. Plus Méré représente son compagnon de voyage comme son élève et son débiteur, plus nous devons, malgré notre agacement, reconnaître Pascal en celui-ci.

Reste à démêler le fonds de vérité d'un récit où le temps a

(1) César est son héros ; il ne se tient pas de dire (*De la vraie honnesteté*, 50) : « Il me semble que si j'avais été auprès de lui quand il s'occupait à son histoire, elle en serait encore plus noble et plus agréable. »

(2) Lettre 27 à M. de Marillac.

(3) Lettre 19. Elle est reproduite, *Œuvres* de Pascal, IX, 215 ss.

(4) *Œuvres* de Pascal, IX, 224.

brouillé les souvenirs et où la vanité les a arrangés. Que Pascal n'ait eu ni goût, ni sentiment avant de rencontrer le chevalier, c'est un trait de la fatuité de celui-ci. *Abjuration* encore est une exagération certaine : Pascal ne renonça jamais aux mathématiques si complètement, mais Méré ne fait que suivre la version plus exagérée encore de la vie de Pascal par sa sœur.

Mme Périer veut que Pascal ait méprisé les sciences comme une vanité mondaine, inutile au salut, et les ait renoncées par principe de religion.

Méré nous donne un récit tout différent de cette démarche essentielle de la pensée de Pascal. C'est en pleine période mondaine que Pascal se déprend des mathématiques, non parce qu'elles n'ont pas de rapport avec l'unique nécessaire, mais parce qu'il ressent jusqû'à l'ennui la froideur de leur abstraction, parce qu'il leur connaît quelque chose de préférable : la science de l'homme et de la vie.

Quand il avait commencé d'aller dans le monde, par ordonnance de médecin et pour se reposer de son surmenage, il s'y était plu sans se douter d'abord que cette société qui l'amusait pût être un aussi digne sujet d'étude que la pesanteur de l'air ou le triangle arithmétique. Un jour vient où il s'aperçoit que ce monde auquel il n'a demandé que de le défatiguer, ce n'est rien de moins que l'humanité et qu'il n'y a pas pour l'homme de sujet de connaissance plus grand et plus difficile que le cœur de l'homme. Du coup les sciences exactes perdent dans son estime le premier rang qu'il n'aurait pas cru qu'on leur pût disputer : « Elles sont bonnes pour faire l'essai de nos forces, non leur emploi. » C'est Pascal qui l'écrira à Fermat, et dans la même lettre du 10 août 1660, il lui dira : « Quoique vous soyez celui de toute l'Europe que je tiens pour le plus grand géomètre, ce ne serait pas cette qualité-là qui m'aurait attiré, mais je me figure tant d'esprit et d'honnêteté en votre conversation que c'est pour cela que je vous rechercherai (1). »

Belle preuve déjà que la version de Méré est la bonne, que

(1) *Œuvres*, X, 4.

Pascal a préféré à la science non seulement la religion mais « l'esprit et l'honnêteté ».

Il s'en est d'ailleurs expliqué dans un texte capital, mais auquel il ne semble pas que ses biographes aient donné toute l'importance qu'il mérite :

J'avais passé longtemps dans l'étude des sciences abstraites, et le peu de communication qu'on en peut avoir m'en avait dégoûté. Quand j'ai commencé l'étude de l'homme j'ai vu que ces sciences abstraites ne sont pas propres à l'homme et que je m'égarais plus de ma condition en y pénétrant que des autres en les ignorant. J'ai pardonné aux autres d'y peu savoir, mais j'ai cru trouver au moins bien des compagnons en l'étude de l'homme et que c'est la vraie étude qui lui est propre. J'ai été trompé ; il y en a encore moins qui l'étudient que la géométrie. Ce n'est que manque de savoir étudier cela qu'on cherche le reste ; mais n'est-ce pas que ce n'est pas encore là la science que l'homme doit avoir et qu'il lui est meilleur de l'ignorer pour être heureux (1).

La ferveur religieuse de Pascal ne se fût pas ranimée qu'il n'eût pas moins été un moraliste, mais à la manière de La Rochefoucauld (2), sans dessein d'apologie ni d'enseignement. Le *Discours des passions de l'amour*, s'il est vraiment de lui (3), reste le monument de cette ardente curiosité psychologique sans préoccupation moralisante.

Seulement un Pascal ne sépare point l'étude du cœur humain des problèmes de la destinée humaine. Ce n'est point sa seconde conversion qui lui a fait négliger les mathématiques. Du jour où il préféra la science de l'homme à la géométrie, Pascal fut sur la

(1) *Pensées*, II, 70-71, pensée 144. La science de l'homme est bien distinguée de « la science que l'homme doit avoir » et la succession : 1° géométrie, 2° psychologie, 3° religion, des trois étapes de la pensée de Pascal marquée avec une souveraine netteté. Il faut seulement ajouter qu'il a continué des études scientifiques après en avoir été « dégoûté ». M. Boudhors, *loc. cit.*, 386, fait remarquer que les premières lignes de la préface de Périer aux *Pensées* marquent un intervalle entre l'abjuration scientifique et la vocation religieuse : « M. Pascal ayant quitté *fort jeune* l'étude des mathématiques... Il commença vers la *trentième année* de son âge à s'appliquer à des choses plus sérieuses et plus relevées. »

(2) Méré était lié avec La Rochefoucauld. La lettre 12 à la duchesse de *** rapporte une conversation de celui-ci aussi intéressante pour l'étude des *Maximes* que le récit de *l'Esprit* ou la lettre 19 pour la connaissance de Pascal.

(3) Cf. V. Giraud, *Blaise Pascal*, 143 ss., et A. Beaunier : « *Autour de Pascal : Mlle de Roannes* » (*Revue de Paris*, 15 avril 1913, p. 778 et ss.)

Frontispice des Lettres de Méré.

(Tome II de l'Édition d'Amsterdam, P. Brunel, 1712.)

voie qui allait le mener à réduire cette science de l'homme à la science du salut.

C'est la première partie de cette évolution que Méré attribue à son influence qu'il simplifie et ramasse dans l'unité de temps d'un voyage, l'unité de décor du carrosse de Roannez.

J'entends votre objection. Le chevalier dit-il vraiment tant de choses, ne conte-t-il pas seulement la joie un peu snob d'un jeune savant de province qui, sur la route de Poitiers, découvre le bel air de Paris ?

Je passais ma vie en exil et vous m'avez rappelé dans ma patrie.

Il s'agit de bien autre chose que de bonnes manières. La conversation de Méré, après avoir fait sentir à Pascal les gaucheries qu'il gardait en son allure, lui apprit plus que le chevalier ne savait lui-même. La politesse, quand elle est parfaite, suppose toute une psychologie et toute une morale (1). C'était l'enfant qui avait deviné la géométrie avec des ronds et des barres qui écoutait Méré : dans l'entretien familier du maître des bienséances, il entrevit les profondes réalités humaines que résume la civilisation française. Lui qui n'avait fait que ses sciences, il fit au grand sens du mot ses humanités.

Avant que nous fussions arrivés à Poitiers il ne disait presque rien qui ne fût bon.

Méré dit autre part :

M. Pascal fit bien de se mettre à écrire trois mois après qu'il m'eut vu (2).

Il importerait de dater exactement une rencontre si décisive. Nous ne pouvons le faire que par élimination, mais avec une suffisante certitude.

Le voyage est antérieur à 1654, où nous voyons Pascal déjà lié avec Méré qui lui a proposé la règle des partis (3), c'est-à-dire

(1) « Sans mentir, c'est une étude bien profonde de chercher la véritable cause des agréments et des bienséances ». (Méré, *lettre* 188, à la Maréchale ***.)
(2) Ms. 4.556, f° 93, cité par Boudhors, *op. cit.*, 42.
(3) Pascal à Fermat, 29 juillet 1654. *Œuvres*, III. 381. Revillout, *op. cit.*, 37.

l'application du calcul des probabilités au partage des enjeux dans une partie interrompue.

Le voyage n'est pas possible avant 1651 ; il n'y a pas de temps libre dans la vie de Pascal depuis l'expérience du Puy-de-Dôme, antérieure de toute façon à l'abjuration des sciences, quelque exagération que l'on reconnaisse à ce mot. Pas de place non plus dans la vie du duc de Roannez quand on connaît ses services militaires (1).

D'autre part, Méré assigne comme terme au voyage la ville de Poitiers ; Roannez et ses amis avaient moins de raisons d'y venir avant que le duc fût gouverneur ; il n'y avait pas d'installation de maison.

Quand il est nommé, l'hôtel de ville loue, pour lui fournir un logement, l'hôtel de feu M. de Charenton, près Saint-Hilaire, et dominant la vallée (2), pour 300 livres payables chacun an à sa veuve à la Notre-Dame de mars, et comme on craint que l'aménagement ne soit pas terminé pour son entrée (3), on lui retient des appartements aux Trois-Piliers.

L'érudit qui a le plus minutieusement scruté ce problème, M. Boudhors, suppose que Pascal accompagna le duc dans son voyage de prise de possession : nommé le 22 août 1651, Roannez a ses provisions registrées au Parlement le 6 septembre (4) ; le lendemain il figure encore au lit de justice où Louis XIV est proclamé majeur.

Puis il quitta Paris avant ou avec la cour qui part pour Poitiers le 24 septembre, jour de la mort d'Etienne Pascal (5).

avait bien vu cette conséquence ; mais comme il travaillait sur l'édition Havet qui date par erreur cette lettre de 1651, il reportait le voyage avant cette date.

(1) Cf. *infra*, p. 4, note.

(2) 27 juin 1661. Reg. 103 f°. 189, une terrasse menace ruine. M. de Charenton est Georges de Sainte-Marthe, s^r de Charenton.

(3) Dél. Mun. 12 oct. 1651. Reg. 103, f° 110. Et pour le logement du sieur duc de Rouannais, il lui sera baillé le logis de feu M. de Charenton, et attendant qu'il soit meublé, Monsieur le Maire est prié de lui arrester autre logis. Cf. 4 mars 1652, f° 238.

(4) Nous rétablissons les dates exactes d'après le texte des lettres de provision copiées au Reg. des délibérations de l'hôtel de ville de Poitiers 103, f° 99-105.

(5) Boudhors, 380-385. En démontrant par un texte inédit l'erreur de

Sur l'hypothèse qu'il est parti avant, s'échafaude tout un système. Pascal a dû être absent à la mort de son père, rejoint en Poitou par la funèbre nouvelle. C'est pourquoi sa lettre à Mme Périer n'est que du 17 octobre et ne contient que des généralités pieuses. Les délibérations de l'hôtel de ville de Poitiers ruinent tout cela. Le 26 septembre, la maison commune reçoit des dépêches du duc envoyant copie de ses provisions, mais ne parlant pas encore de sa venue (1). Et, en effet, c'est ce jour seulement — Etienne Pascal est mort depuis quarante-huit heures — qu'il reçoit l'ordre de rejoindre son gouvernement (2).

Le 14 octobre seulement, le corps de ville est avisé que Roannez vient d'arriver à son château d'Oiron et députe auprès de lui deux échevins et deux bourgeois. Il ne fait son entrée que le 28 octobre, et la ville lui offre les présents traditionnels de cire blanche et de bon vin (3).

M. Boudhors sur ce point, nous tenons à dire la reconnaissance que lui doivent tous ceux qui étudient Pascal, et nous voudrions verser aux débats autant de choses nouvelles que lui.

(1) Arch. Mun. Reg. 103, f° 98.

(2) Pinard, *loc. cit.*

(3) Dél. Mun. Reg. 103, 12 octobre, f° 110 :

Monsieur le maire a proposé qu'il est adverty que Monsieur le comte d'Harcourt commandant les armées du Roi et Monsieur le duc de Rouanez gouverneur de la province, doibvent venir bientost en ville qu'il serait à propos d'adviser à leur entrée et logement.

14 octobre, f° 118 :

Monsieur le maire a proposé qu'ayant esté adverty que Monsieur le duc de Rouanez, gouverneur de la province, est en son chasteau d'Oyron, il a fait assembler le Conseil qui a trouvé bon de faire députation par devers luy pour le salluer de la part de cette ville et maison commune et ont nommé sieur Jean Gabryau et Jean Coulard, pairs et échevins, qui est subjet qu'il a fait assembler le mois pour adviser à ladite députation qui a esté trouvée à propos par la compagnie qui a nommé ces dits sieurs Gabryau et Coulard, MMrs Nicolas Filleau et Antoine Leliepvre, bourgeois, qui ont été priés de faire députation au plus tost que se pourra, ce qu'ils ont promis.

Le 16 octobre, ils rendent compte de leur députation. Roannez leur a dit « qu'il envoyrait un gentilhomme pour advertir du temps qu'il viendroit » (f° 125).

Le 26 octobre 1652, f° 136 :

Le sieur duc de Rouanez, gouverneur de la province, est arrivé en cette ville, assisté de quelque noblesse, et estoit en carrosse. M. le Maire fut au-devant, fors la porte Saint-Lazare, qui lui fit harangue et sortit ledit sieur duc de son carrosse : il ne lui fut pas fait autre entrée ne l'ayant pas désiré et fut led. sieur duc au logis de feu M. de Charenton près Saint Hilaire, où M. le Maire avec quelques-uns de MM. les Echevins furent derechef le salluer et y soupèrent. Il a été fait présent au sieur duc de flambeaux et bons vins.

Pascal, qui écrit de Paris à Clermont le 17 octobre (1) et qui a déjà écrit au courrier précédent, n'a pas pu être de ce voyage commencé après la mort de son père. Un mot de Méré aurait suffi à nous en avertir : « C'était plutôt une promenade qu'un voyage. Nous ne songions qu'à nous réjouir. » Roannez venant organiser la résistance royaliste contre la Fronde, maîtresse de la Guyenne, avait d'autres soucis.

Puis, si nous n'avions pas de preuve matérielle, ce que nous savons des mois suivants de la vie de Pascal déconseillerait encore cette hypothèse. Sa lettre sur la mort de son père et sa lettre à la reine Christine, parallèle de la grandeur intellectuelle et de la majesté royale, sont belles, mais d'un style tendu qui sent l'admirateur de Guillaume du Vair, tout différent de la simplicité puissante qui sera sa marque quand il aura rencontré Méré et appris le secret d'exprimer les grandes idées en évitant les grands mots.

Pascal est à Paris tout le printemps ; en avril, il donne chez la duchesse d'Aiguillon une sorte de conférence sur ses découvertes scientifiques ; la *Gazette de Loret* nous en dit le succès, mais ne vous semble-t-il pas que cet ambigu de science et de mondanité doit être antérieur à la rencontre avec Méré ? L'honnête homme qui ne se piquait de rien n'eût point approuvé qu'on fît ainsi montre de son métier dans les salons (2) ; on l'entend grommeler pendant que les belles frondeuses félicitaient l'orateur : C'est un grand mathématicien qui ne sait que cela. Ces sciences ne donnent pas les agréments du monde.

Le 8 juillet, Pascal signe un acte notarié comme s'il réglait ses affaires avant une longue absence (3) ; des témoignages suffisants nous le montrent à Clermont d'octobre à mai (4) ; il ne revient à Paris que pour la profession religieuse de sa sœur.

De juillet à octobre il est venu en Poitou, d'où Roannez ne

(1) *Œuvres*, II, 537.

(2) Lettre 4 à la duchesse de Lesdiguière : « Il faut... n'être ni chasseur ni homme de guerre ni savant parmi les dames. »

(3) *Œuvres*, III, 37-38.

(4) M. Ch. Adam, « *Un séjour de Pascal en Auvergne* » (*Revue de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur*, VII, 1887, 462-471) : une note manuscrite du Recueil 4.550 de la bibliothèque Mazarine dit qu'il passa à Clermont de la fin de 1652 à mai 1653, et confirme ainsi la thèse de M. Ch. Adam, *Œuvres*, III, 109.

bouge point (1). Nous suivons celui-ci constamment du 29 octobre 1651 où il fait son entrée à Poitiers jusqu'au 18 novembre 1652, où le corps de ville lui fait une visite d'adieu (2). Tantôt il délibère avec le corps de ville où il est si souvent qu'il y a sa place ordinaire (5 août) (3), tantôt il parcourt la province pour y maintenir l'ordre (4). Mais ce n'est point à dire, comme l'a cru M. Boudhors, qu'il n'ait pu aller en cour et ramener avec lui des amis ou plus simplement les inviter — comme il fera en 1660, — à le rejoindre dans le gouvernement où son séjour s'éternise. Rien dans le texte de Méré n'indique qu'il s'agisse d'un voyage de Paris à Poitiers ; ce peut être tout aussi bien une tournée d'inspection à petites journées, une promenade où le duc a fait provision de ses amis pour ne pas s'ennuyer.

Justement pendant l'été de 1652, le devoir de sa charge l'attache toujours en Poitou ; mais la situation plus calme du pays lui fait des loisirs. La Rocheposay est soumis (25 mai), Condé a quitté Bordeaux et par un raid célèbre s'est jeté dans Paris ; le Sud-Ouest n'est plus le principal théâtre de la guerre civile ; Roannez attire à Poitiers une troupe de théâtre. Quelques années plus tôt on avait interdit l'entrée de la ville à la troupe du sieur Morlière (*sic*) vu le malheur des temps. Le 23 juillet 1652, Du Croissy, de son vrai nom Philbert Gassot, se mariait à Saint-Cybard et, en signe de la protection du gouverneur, Henri Faconnet, secrétaire de M. le duc de Roannez,

(1) C'est l'opinion qu'on peut dire classique que nos documents confirment. G. Michaut 177 ; Brunschwicg. *Œuvres*, I, LVI, III, 109 . au tome IX, 212. il incline vers l'hypothèse de Boudhors ; V. Giraud, *Pascal*, 45, et Boutroux, *Pascal*, 56, disaient : vers juin. Molinier, éd. des *Pensées*, I, XIV, XV, inclinait vers la fin de l'année.

(2) Dél. mun., reg. 104, f° 127 : M. le maire a dict que Monsieur le duc de Rouanes, gouverneur, est sur son départ pour aller en cour, ainsy qu'il est adverty qu'il est à adviser sy l'on ira en corps pour le saluer et lui dire adieu, ce qui a esté ainsy arresté.

(3) Dél. mun., reg. 104. f° 38 : Est entré en la chambre du Conseil, la compagnie y étant, M. le duc de Rouanes, gouverneur de la province, lequel ayant pris sa place ordinaire a dit avoir reçu une lettre du Roy. Cf. dans le M. S. 4 185, Bibliothèque Nationale, Recueil le Tellier, plusieurs lettres du roi lui donnant des instructions, notamment : 23 juillet 1652, f° 32 ; 5 août 1652, f° 70 ; 18 août 1652, f° 98 , 1er octobre 1652, f° 124; 8 octobre 1652, f° 245

(4) En mars, il est à Champdeniers ; le 10 juillet, à la Rochelle. Boudhors, 380.

signait au registre avec les autres acteurs et les comédiennes de la troupe (1). Pascal, qui goûtait fort le *Roman comique* (2), put applaudir au Jeu de Paume des Flageolles, le futur créateur du rôle de Tartuffe.

Si Poitiers est tranquille Paris n'a jamais été plus troublé : après la première Fronde Etienne Pascal et tous les siens avaient quitté la grand'ville pour Clermont ; Blaise avait horreur de la guerre civile. « Il avait, dit sa sœur, un aussi grand éloignement de ce péché que pour assassiner le monde ou pour voler sur les grands chemins... ce qui le porta à refuser des avantages considérables pour ne point prendre part à ces désordres. »

Le 2 juillet, c'est le combat du faubourg Saint-Antoine, Condé maître de Paris, le 4 c'est le massacre de l'Hôtel de Ville. On est tenté de lire en filigrane de l'acte notarié que Pascal signe le 8 ; Pour Prendre Congé.

D'ailleurs, des témoignages de Marguerite Périer et de Méré il faut rapprocher une tradition fontenaisienne recueillie dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, qui affirmait le passage de Pascal en Bas-Poitou. Elle est d'autant plus croyable que le voyage en Poitou était alors oublié de tous et les deux documents qui le mentionnent inconnus.

On montrait dans un château de Fontenay-le-Comte, au dos de deux tableaux, des vers qu'on assurait de la main de Pascal. Condorcet les publia en 1776. Pascal n'a pu venir qu'à la suite de Roannez, et les Archives de la Vienne nous livrent un document qui indique la date exacte où celui-ci joignit au gouvernement de la province le titre de gouverneur et capitaine de Fontenay-le-Comte. Le 6 mars 1652, il remplaça dans cette charge un factieux moins illustre que l'auteur des *Maximes* auquel il avait succédé dans le gouvernement du Poitou. Maximilien Eschallard, marquis de la Boulaye, avait deux ans plus tôt fait mine d'assassiner Condé sur le Pont Neuf pour venger la Fronde parlementaire (3). Ce n'est pas ce qui l'eût empêché de pactiser maintenant avec M. le Prince.

(1) Bricauld de Verneuil, *Molière à Poitiers*, 31 et 55. H. Clouzot : *le Théâtre en Poitou*, p. 261 ss. (M. A. O., 1900.)

(2) Griselle, « *Pascal et les Pascalins* », *Revue de Fribourg*, 1907, p 524.

(3) On l'accusa d'avoir agi d'accord avec Mazarin, Retz (éd. Petitot, II, 68.

Aussi le 16 février le Roi avait fait occuper le château de Fontenay par le capitaine de Lignerolles, exempt de ses gardes (1), et le 6 mars il nommait Roannez gouverneur en titre. Chaque mois celui-ci donne quittance de la solde de la garnison ; mais ces parchemins rédigés à l'avance n'établissent point qu'il fût présent à Fontenay (2). La quatrième quittance pourtant retient

Mme de Motteville, III, 412 ; duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, V, 316, 317, 368.)

(1) Ordre du Roi au sr de Lignerolles exempt des gardes du corps pour se saisir du chasteau de Fontenay le Comte et s'employer à la garde d'icelluy, 16 février 1652. (Bibl. nat., ms. 4.184, fo 98.)

(2) Arch. Vienne. C. 283 : « Nous Artus Gouffier, duc de Rouanes, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy du hault et bas Poictou, Chastelleraudois et Loudunnois et lieutenant général des armées de Sa Majesté gouverneur du chasteau de Fontenay le Conte, suivant les provisions de Sa Majesté données à Saumur le sixiesme mars 1652, dont nous avons délivré copie ensemble du roolle de la garnison signée de nous, confessons avoir receu content de M. Agroue D'Amjugé cons. du Roy et receveur des finances en l'élection dud. Fontenay l'année 1651 la somme de 812 (*en surcharge*) livres tournois pour trente jours de lad. garnison à commencer au premier juin et finir au dernier dud. mois sçavoir : au capitaine 3 livres, au lieutenant 30 sols, à l'enseigne 20 sols, à chacun des deux sergents 12 sols, à chacun des soixante et cinq soldats six sols revenant par chacun jour à la somme de 26 livres quatre sols qui est pour lesdits 30 jours la somme de 796 (*sic*) livres tournois De laquelle somme nous quittons le sr Agroué par ces présentes que nous avons signé et fait contresigner à notre requête aux nottaires soubsignés du dit Fontenay le Conte ce *dernier* jour de *mai* 1652. Approuvé les ratures et les mots huit cent douze livres quatre sols.

Le duc de Rouanes,

Bérard, *notaire.* Tabellion royal — Baudon, *Nre tab. roy.* »

Même quittance, sauf la surcharge, les derniers jours de juin et juillet et le 17 août : les quatre fois la date laissée d'abord en blanc est rapportée d'une autre encre

Les notaires souscrivent la quittance mais ils ne l'ont pas reçue.

Le duc semble être personnellement à Fontenay le 30 novembre et 31 décembre, jours où il donne quittance par-devant notaires :

« Par-devant les nores royaux à Fontenay fut présent très hault et très puissant seigneur messire Artus Gouffier, duc de Rouanes, pair de France, marquis de Boisy, gouverneur et lieutenant général pour le Roy du hault et bas Poictou, Chatelleraudais et Loudunois, et lieutenant général des armées de S. M, gouverneur de la ville et chasteau de Fontenay le Conte, lequel a recongneu et confessé avoir reçu de Paul Agroue, sr Danjugé, conseiller du roy et receveur des tailles en l'eslection de Fontenay, la somme de 812l 4s pour le payement de la garnison dudit chateau de ce present mois de novembre de laquelle somme il le quitte.

Fait à Fontenay, le dernier novembre 1652.

Le duc de Rouanes.

Baudon, — Bérard. »

l'attention : dans toutes les autres la date ajoutée d'une autre main est le dernier du mois : le 17 août le duc quittance par anticipation les 812 livres 4 sols de septembre. Est-il téméraire d'accueillir l'hypothèse que ce petit fait suggère et de préciser que Roannez était à Fontenay ce jour-là ?

Voici les vers que la tradition attribue à Pascal :

Les plaisirs innocents ont reçu pour asile
Ce palais où l'art semble épuiser son pouvoir.
Si l'œil de tous côtés est charmé de le voir,
Le cœur à l'habiter goûte un bonheur tranquille.
On y voit dans mille canaux
Folâtrer de jeunes naïades ;
Les dieux de la terre et des eaux
Y choisissent leurs promenades.
Mais les maîtres de ces beaux lieux
Nous y font oublier et la terre et les cieux.

Ce dixain baigne vraiment dans une lumière d'été et ces naïades bas-poitevines ont tout l'air de chômer la Notre-Dame d'août.

Le tableau était sans doute l'œuvre de la dame du château qu'il représentait, car derrière une seconde toile à sujet mythologique on lisait ces sept autres vers.

De ces beaux lieux jeune et charmante hôtesse,
Votre crayon m'a tracé le dessin,
J'aurais voulu suivre de votre main
La grâce et la délicatesse.
Mais pourquoi n'ai-je pu peignant ces dieux dans l'air
Pour rendre plus brillante une aimable déesse
Lui donner vos traits et votre air,

Ce sont des vers d'album qui ne sont ni meilleurs ni pires que tant d'autres, et pourtant on aimerait connaître dans quel manoir vendéen et pour quelle beauté, Pascal rima ces vers qu'Alceste sans doute n'eût pas loués.

Même quittance le dernier décembre.

Rappelons qu'il a quitté Poitiers pour aller en cour après le 18 novembre. Boudhors le signale à Paris le 14 décembre. Certificat à Hilaire Poupeau, procureur du roi au siège de Melle, pour les services rendus contre La Rocheposay. Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.637. Recueil Ph. Drouyn, f° 2 :

Condorcet dit seulement : « Me (Mme ou Mlle) *du*... » Notons cette particule, moins fréquente que la forme *de*.

Il n'y a d'ailleurs pas autour de Fontenay beaucoup de châteaux où l'on puisse voir

... dans mille canaux
Folâtrer de jeunes naïades.

Ceux qui connaissent le mieux le pays sont unanimes à dire qu'il n'en est qu'un où se rencontrent les dieux de la terre et des eaux : Bouillé-Courdault, qui avait bien en 1652 une jeune et charmante hôtesse : Marie-Urbaine Bouhier, héritière du chef de sa mère des terres de Bouillé et *du* Fouilloux. Cette petite nièce du grand veneur habitait sous la garde noble de son père : Vincent Bouhier, seigneur de la Rocheguillaume, remarié à Catherine d'Appellevoisin. La belle-mère négocia sans doute le mariage de l'héritière avec un de ses proches parents, Jacques, seigneur de Saint-Hilaire. Le 16 février 1661, Marie-Urbaine apportait ses seigneuries à la maison d'Appellevoisin (1).

Si nous avions la certitude que Mme d'Appellevoisin ait protégé les Jansénistes, l'identification serait parfaitement sûre et nous comprendrions pourquoi, mêlant les dates, Condorcet écrit :

« Me du... donnait un asile dans son château de Fontenay-le-Comte à Port-Royal persécuté par les Jésuites. On a trouvé dans ce château deux tableaux derrière lesquels étaient les vers suivants, de la main même de Pascal (2). »

(1) Benjamin Fillon, *Poitou et Vendée* : Bouillé, p. 2 ; Beauchet-Filleau 2e édition, Vis Appellevoisin et Bouhier.

(2) Condorcet, édit. des *Pensées*, Londres, p. 505.

L'abbé Bossut, qui réimprima en 1779 ces vers, III, 525, après Condorcet, au lieu *d'un* château de Fontenay-le-Comte parle *du* château de Fontenay Il suffit de lire ces deux pièces pour voir qu'elles se rapportent à une habitation privée et non au château royal dont Roannez était gouverneur. Cette fausse indication n'en a pas moins été suivie par Benjamin Fillon : *Recherches sur le séjour de Molière dans l'ouest de la France*, 1648, Fontenay, Robuchon, 1871, et *Poitou et Vendée*, *Fontenay le-Comte*. Il a même cru retrouver les tableaux dans deux paysages, l'un placé au dessus d'un meuble en noyer et l'autre derrière la porte (*Poitou et Vendée* : *Fontenay-le-Comte*, p. 277) et mentionnés dans deux inventaires, des meubles garnissant le château de Fontenay, l'un du 26 mars 1654, l'autre dressé lors de la prise de possession du duc de la Vieuville. *Recherches*, p. 18. L'illustre érudit vendéen parle à ce propos « des deux seuls vers qu'on

Il n'y a qu'à lire ces lignes légères pour voir qu'elles sont tout autre chose que le remerciement d'un croyant persécuté.

Le passage à Fontenay doit dater du même voyage que la rencontre avec Méré, qu'il contribue ainsi à dater, car il ne semble pas qu'il y ait place pour deux expéditions en Poitou dans la période mondaine de la vie de Pascal (1) ; elle fut trop courte.

Les six premiers mois de 1654 doivent en représenter l'apogée. Pascal songe à acheter une charge et à se marier, et ce sont peut-être ces projets qui l'empêchent d'accompagner le duc lors de son séjour annuel en Poitou.

Le 5 septembre, Roannez, qui, le 7 juin, a représenté le comte de Flandre au sacre du roi, annonce sa venue (2) à la fois à Fontenay-le-Comte pour la fin du mois et à Poitiers où il arrive le 12 et va rester trois mois.

C'est à ce moment que la légende place l'accident du pont de Neuilly, dont Pascal aurait manqué d'être victime dans le carrosse et en compagnie du duc de Roannez ; il est au moins certain que Roannez ne pouvait être à Neuilly à l'automne de 1654 ; il était dans son gouvernement (3).

ait attribués à Pascal », comme s'il s'agissait d'un distique, alors qu'il s'agit de deux pièces de vers.

(1) Pendant l'année 1653, nous suivons mal Pascal, rentré de Clermont à Paris en mai ; au mois d'août, Mme Périer accouche près de Port-Royal-des-Champs, d'un fils, Blaise, dont il est parrain, mais dont nous n'avons pas l'acte de baptême. Un voyage en Poitou qui pourrait être le second n'est pas matériellement impossible dans le second semestre ; Roannez ne vient pas à Poitiers avant le 7 juillet (dernière délibération du Registre 104) il y a ensuite une lacune dans les délibérations municipales jusqu'en juillet 1654 ; le recueil Le Tellier ne donne aucune instruction à son adresse, Bibl. Nat. Ms. 4187-4188. Quant aux quittances des 4 mai, 30 juin, 2 et 29 novembre alléguées par Boudhors, *loc. cit.*, 380-381 : Bibl. Nat., cabinet des titres ; pièces originales 1367 : Gouffier, il suffit de les rapprocher de toutes celles qui figurent aux archives de la Vienne, C. 283, pour constater qu'elles ne prouvent pas une présence effective. Son séjour dans son gouvernement n'est vraiment attesté que par une lettre de Colbert à Mazarin, 28 octobre. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, 1861, I, p. 210.

(2) Benjamin Fillon, *Recherches sur le séjour de Molière*, p. 18. Dél. Mun., Poitiers, reg. 105, f° 63 et suiv. ; 12 septembre, f° 72.

(3) Cf. Victor Giraud, *Pascal*, 261 ss., *Blaise Pascal*, 37 ss. Cet alibi de Roannez serait décisif contre la légende sans le vague qu'elle garde dans sa première forme : aucun des textes ne nomme expressément le duc de Roannez ; Bossut, le premier, place l'accident en octobre 1654, Sainte-Beuve dit : « octobre, novembre », G. Michaut ayant écrit 8bre, novembre, une

Séparé de son ami, laissé à lui-même, Pascal sent croître le dégoût du monde qu'il éprouvait au milieu de ses succès mondains : c'est en septembre (notez la coïncidence) qu'il en fait l'aveu à sa sœur Jacqueline (1).

Le 23 novembre, on lit aux délibérations du corps de ville de Poitiers :

M. le maire a dit qu'il est adverty que M. le gouverneur s'en doibt aller bientôt en cour, qu'il estime qu'il est à propos d'aller prendre congé de lui et lui faire compliment (2).

Le jour même où la maison commune décidait cette démarche de politesse, la crise morale que Pascal traversait se dénouait par l'extase fameuse dont il garda toujours le mémorial sur lui : Feu, joie, joie, pleurs de joie, Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac et de Jacob, non des philosophes et des savants.

Le *Mémorial* de Pascal est précisément du 23 novembre, fête de saint Clément, pape et martyr.

Roannez rentrant à Paris trouve son ami transformé ; à Port-Royal on tremblait qu'il ne le ressaisît et ne le fît de nouveau s'engager dans le monde. Pour le soustraire à cette influence, on décida Pascal à aller faire une retraite.

Ils jugèrent l'un et l'autre, dit Jacqueline, qu'il lui serait bon de faire un voyage à la campagne pour être plus à soi qu'il n'était à cause du retour de son bon ami — vous savez qui je veux dire — qui l'occupait tout entier. Il lui confia son secret, et avec son consentement, qui ne fut pas donné sans larmes, il partit le lendemain de la fête des Rois (3).

Au fort de ce drame d'amitié et de conscience, Roannez n'oubliait pas les privilèges de sa charge. Le 30 décembre, nous le voyons écrire au corps de ville pour maintenir son droit de rece-

erreur d'impression en fit la date précise, 8 novembre. (*Epoques de la pensée de Pascal*, 179), qui a passé un peu partout.

(1) Jacqueline Pascal à Mme Périer, 25 janvier 1655. (*Œuvres*, IV, 61.)

(2) Dél. Mun., reg 105, fo 97 ; compte rendu de la visite, 30 novembre, fo 98.

(3) *Œuvres*, IV, 66.

voir le serment de fidélité du maire, de préférence à tous autres officiers royaux (1).

Mais Pascal revenu de sa retraite fit bientôt partager à son ami son dégoût du monde : Roannez refusait la main offerte de la plus riche héritière du royaume, Mlle de Mesmes, qui en septembre devenait Mme de Vivonne, et décidait de vendre son gouvernement. Son cousin, le comte de Caravas, l'empêchait de réaliser immédiatement ce projet (2) et Roannez allait encore rester dix ans gouverneur de Poitou, mais en se désintéressant de plus en plus de ses fonctions ; et peut-être faut-il voir un premier effet de ses projets de retraite dans le retard de son voyage annuel. Il n'arrive qu'en novembre, reste peu, et sans le présent des 24 bouteilles de vin que lui offre la ville, son séjour passerait inaperçu (3).

L'année suivante est celle des *Provinciales* et du miracle de la Sainte-Epine : le premier vendredi d'août, en vénérant l'insigne relique à Port-Royal, la jeune sœur de Roannez, Charlotte, se crut appelée à la vocation religieuse.

On sait le roman que nombre d'auteurs ont forgé, sans qu'un mot dans les textes l'autorise : Pascal, amoureux de la sœur de son ami, désespérant de l'épouser et la poussant dans le cloître pour qu'elle ne fût à personne, puisqu'elle ne pouvait être à lui (4).

Il n'est pas besoin de souligner l'inconvenance dans cette hypothèse gratuite du rôle de directeur de conscience que Pascal assuma auprès de la sœur comme du frère.

Seulement il n'est pas démontré qu'il ait eu grâce et vocation pour ce rôle.

(1) Dél. Mun., reg. 105, 4 janvier 1655. M. le maire a rapporté une lettre à luy escripte par M. le duc de Rouanes, gouverneur de la province, du trente du mois passé, par laquelle il demande ung certificat de cette maison que l'usage est que M. le gouverneur de la province reçoit préférablement aux gouverneurs particuliers le serment du maire lors de son élection à la charge de maire.

(2) Rapin, I, 215. Marguerite Perier (*Œuvres*, V, 393). Cependant il faut noter que le 12 juillet 1655 il se fait adjuger sous le nom d'une personne interposée et en association avec Bonaventure Dreux, seigneur d'Iteuil et d'Aigne, les domaines du roi vendus en Poitou à cette date. (Archives Vienne, E^s 137, minutes Touton, 9 octobre 1657.)

(3) Dél Mun., reg. 106, p. 83. 1er novembre.

(4) Faugère, Havet, Gazier l'a réfuté : « *Pascal et Mlle de Roannez* », *Mélanges de littérature et d'histoire*, Paris, Colin, 1904. Cf. André Beaunier : « *Autour de Pascal : Mlle de Roannez* ». (*Revue de Paris*, 1915, 15 avril, p. 769 et suivantes.)

Première erreur : il accepte que Charlotte dissimule ses intentions à sa mère. Il avait pourtant vu Jacqueline en user tout autrement à son propre foyer. C'est le germe de tous les malentendus qui aboutiront à la fuite de Mlle de Roannez à Port-Royal, aux lettres de cachet sollicitées par sa mère pour la reprendre, aux vœux furtifs dont le remords la poursuit toujours et dont elle ne se croira jamais relevée par le pape lui-même.

En attendant, Roannez a emmené sa sœur en Poitou, et de Paris Pascal lui adresse neuf lettres célèbres. Ce que nous savons de ce voyage : arrivée à Oiron vers le 21 août, entrée à Poitiers le 28, séjour à Oiron jusqu'en janvier, corrobore la chronologie que M. Adam a le premier restituée pour ces lettres (1). On n'en a conservé que des extraits où le copiste a soigneusement effacé les détails concrets que nous aimerions le plus à connaître ; un seul a trouvé grâce, parce qu'il a paru propre à édifier.

Charlotte de Roannez, comme eût fait Radegonde dix siècles plus tôt, envoyait à Pascal des reliques en guise de présents, et il lui répondait : « Je vous ai une obligation que je ne puis assez vous dire du présent que vous m'avez fait. Je ne savais ce que ce pouvait être, car je l'ai déployé avant que de lire votre lettre et je me suis repenti ensuite de ne pas lui avoir rendu d'abord le

(1) Ch. Adam, *Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur*, 1891, I, p. 517 ss. Charlotte écrit à sa tante l'abbesse de Soissons, le 21 juillet 1657, que le voyage a été de six ou sept mois. (Hermant, III, 510.)

On parle du séjour fait *à Poitiers* par Mlle de Roannez. (Adam, *op. cit.*, et *Œuvres*, V, 401.) Il faut se borner à dire en Poitou, car le duc partagea son temps entre Poitiers et Oiron. Archives municipales de Poitiers : délibérations de l'hôtel de ville, reg. 107, 21 août, f° 55 :

« M. le maire a dit qu'il est adverty que Monsieur le gouverneur est à Oiron et doibt venir bientost en cestre ville et est à propos de voir si on députera pour luy aller faire compliment. A esté arresté que l'on attendra la venue dud. sieur gouverneur, qui doit estre bientost en ville et que Monsieur le maire avec de MM^rs^ les Echevins et Bourgeois le verra pour luy faire les compliments qui lui sont dubs avec remerciement des assistances qu'il a rendues pour empêcher la gabelle dont on parlait en la province. »

28 août, f° 58 et 60 : récit de l'entrée.

8 janvier 1657, p. 112 : « Sire Jean Vernon, pair et échevin, a rapporté que suivant la députation qui fut faite de sa personne, il a esté salluer M. le duc de Rouanes, gouverneur de la province, en son chasteau d'Oyron, et faire compliment de la part de cette maison et prié de la vouloir protéger de son crédit dans les occasions qui se présentent, lequel a promis faire avec remerciement et témoignage de grande affection pour cette ville. »

respect que je lui devais. C'est une vérité que le Saint-Esprit repose invisiblement dans les reliques de ceux qui sont morts dans la grâce de Dieu (1). »

Le culte des reliques était une des formes préférées de la piété poitevine. C'est le temps où les bergers de la Gente Poitevinerie disaient au cardinal Antoine Barberini :

Vous qui portez tant d'honour aux reliques
Qu'on voit à Rome et à grande foison,
Vous en voyrez à Poitiers, ville antique,
Pre contenter voutre dévotion (2).

Et le chapitre de Saint-Hilaire négociait pour obtenir une partie des ossements du grand docteur qu'on avait retrouvés l'année précédente à Puy-en-Velay (3).

De 1656 à sa mort, Pascal est-il revenu en Poitou ? Roannez l'invita et Pascal songea au moins à y venir par eau, ce qui lui inspira peut-être la pensée connue :

Les rivières sont des chemins qui marchent et qui portent où l'on veut aller (4).

Le 10 août 1660, Pascal écrit à Fermat (de Benassis, la charmante maison de son beau-frère Périer aux portes de Clermont, où il se reposait) :

Les médecins m'ordonnent les eaux de Bourbon (5) pour le mois de septembre et je suis engagé autant que je puis l'être depuis deux mois d'aller de là en Poitou par eau jusqu'à Saumur pour demeurer jusqu'à Noël avec M. le duc de Roannez, qui a pour moi des sentiments que je ne vaux pas. Mais comme je passerai par Orléans en allant à

(1) *Œuvres*, V, 407.

(2) *Quatrains de réjouissance composés par les Bergers Poitevins en leur langage commun sur l'attente prochaine de Mgr le cardinal Antoine, leur pasteur, ap. la Gente poitevin'rie* à Poitiers, pre Jon Fleurea, amprimour et librere do Re et de l'University, 1660, p. 66.

(3) *Miraculeuse découverte des précieuses reliques de saint Hilaire, évêque de Poitiers, en l'église de Saint-Georges du Puy-en-Vellay. Avec la concession qui en a esté faite par Mgr l'Evesque du Puy et chapitre de ladite église de Saint-Georges à l'église de Saint Hilaire-le-Grand de Poitiers*, Poitiers, Fleuriau, in-8°, 1657 ; Denesde, 180 ss.

(4) *Pensées*, I, 29.

(5) Miton y allait tous les ans. (Méré, lettre 107.)

Saumur par la rivière (1), si ma santé ne me permet pas de passer outre, j'irai de là à Paris (2).

Le malade ne dut pas faire le voyage, car nous le voyons en octobre chez Mme de Sablé à Paris (3).

Roannez était d'ailleurs de moins en moins dans la province (4) : ce n'est plus le gouverneur appliqué et heureux qui a préservé le Poitou de la Fronde.

Ledit sieur duc de Roannez, dit Colbert de Croissy, quoique de grand nom et grand seigneur et qui ne manque pas d'esprit et d'habileté est peu autorisé et accrédité dans sa province, parce qu'il ne s'y est point appliqué. Il n'est guère souvent dans la province ; aussi par sa faiblesse et son absence les violences de la noblesse demeurent ordinairement impunies (5).

Il ne résigna son gouvernement qu'après la mort de Pascal. Il ne croyait sans doute pas à la vocation de sa sœur, puisqu'il favorisa, en lui abandonnant ses biens, son mariage avec La Feuillade. Une lettre de Méré nous montre la nouvelle duchesse recevant familièrement Ninon de Lenclos (6) ; la mort prématurée ou les infirmités de ses enfants lui parurent ensuite une punition du ciel, puis de cruelles maladies, la preuve que Dieu avait accepté son repentir en la châtiant en ce monde.

(1) Dans la lettre 13, qui est de 1672, puisqu'elle fait allusion à la mort du comte de Saint-Paul, Méré trace le même itinéraire : « Nous partîmes plus matin que nous n'eussions voulu pour venir coucher à Orléans. Là nous nous mismes sur cette belle rivière de Loire où nous n'eûmes que du plaisir jusqu'à Saumur ; c'est le plus agréable pays de la France »

(2) *Œuvres*, X, 5.

(3) Arnaud à Périer, 19 octobre. (*Œuvres*, X, 16.)

(4) En 1657, il vient en octobre. (Dél. Mun., 8 oct., Reg. 108, f° 88, 90.) Le 9, il signe un acte chez le notaire Touton, cf. *supra* 28, note 1.

En 1658 et 1659, il ne paraît pas être venu ; il envoie par lettres les ordres du roi. (Reg. 109, 72-79.) Quand le roi passe à Poitiers, c'est le gouverneur particulier de la ville, le marquis de la Bretesche qui lui fait les honneurs, 5 août 1659. (Reg. 110, 50 ss.) La dernière entrée que nous trouvions, sauf erreur, est du 28 juin 1660. (Reg. 110, f° 217. Elle correspond à l'invitation de Roannez.

(5) Dugast Matifeux, *Etat du Poitou*, 90.

(6) Méré, lettre 88 à Mlle de Lenclos. « Je vous jure, Mademoiselle, que je n'ai senti de ma vie une joie plus pure que celle que j'eus dernièrement quand je vous rencontrai chez Mme la duchesse de la Feuillade. Ce fut une après-dîner, s'il vous souvient, que vous étiez toutes deux en particulier. Je n'avais nulle part à cette visite, et même apparemment vous eûtes quelque chagrin l'une et l'autre d'être interrompues dans un entretien si agréable. »

Quant à Roannez sa dévotion scrupuleuse et sombre lui faisait craindre avec une égale terreur les pièges du monde et le fardeau du sacerdoce ; il se fit une vie semi-ecclésiastique sans qu'on sache exactement s'il reçut les ordres mineurs, en tout cas sans aucun bénéfice ; d'ailleurs passionné pour les querelles du Jansénisme (1) et mettant au service du parti le prestige de son nom et de sa vertu désintéressée et triste, exaspéré quand on doutait que Pascal fût mort dans les sentiments de Port-Royal : il ne mourut que le 4 octobre 1696, à Méry-sur-Seine, en Champagne, chez des Minimes (2).

Par un symbole assez convenable à l'esprit contentieux qu'il avait porté jusque dans la dévotion, son corps fut disputé entre les réguliers et le curé du lieu, et le droit de l'enterrer fit l'objet d'un procès canonique.

« J'ai connu, dit saint Vincent de Paul, des hommes saints professant l'épée, sans compter ceux des autres professions, qui y faisaient merveille et qui, étant passés en l'état ecclésiastique, n'y ont fait presque aucun bien (3). »

Il est au moins permis de se demander si quelque erreur dans la direction donnée à la piété du dernier duc de Roannez ne l'a pas empêché de remplir son mérite.

II

Ce Poitou que Roannez fit connaître à Pascal a-t-il laissé quelque reflet dans son œuvre ?

Poitiers, *la grande villace mal pavée, abondante en écoliers, en prêtres et en moines*, que décrira bientôt La Fontaine, était un des foyers de la controverse antijanséniste. On venait de loin soumettre à l'approbation de ses docteurs et confier aux presses de ses orthodoxes libraires : les Thoreau, les Fleuriau, les Mesnier, les réfutations de l'évêque d'Ypres. Un jour c'était l'Angou-

(1) Hermant, VI, 340-361, 477.

(2) S. Simon, éd. Boislile, III, 535. L'acte de décès ne lui donne aucune qualification ecclésiastique. Il « embrassa enfin l'état ecclésiastique sans néanmoins s'engager dans aucun ordre », dit Saint-Simon, *loc. cit.*, 533.

(3) *Lettres*, II, 385.

moisin Penot, curé de Montembœuf (1) ; un autre jour, l'inquisiteur de Gênes, Philippo Maria Bonini, qui éditait chez Mesnier, dans sa langue maternelle, son *Anima de Cornelio Jansenio* avec des vers latins liminaires du poitevin Umeau (2).

Saint-Cyran n'avait pas été prophète dans la ville où il avait commencé à se faire connaître : son influence restait vivante au monastère de la Visitation, qui gardait comme relique une partie de son crâne (3). Ses disciples comptaient des sympathies chez les Jacobins et les Minimes (4). Dans la noblesse, et avant que Roannez soit gagné, le parti peut compter sur la famille de l'évêque Chasteigner de la Rocheposay, qui a fait venir Saint-Cyran à Poitiers : le marquis Charles, le frondeur, est un des amis du premier degré à qui Pascal et les Périer font part directement des miracles de la Sainte-Epine, et sa sœur Diane, Mme de Saint-Loup, sera bientôt l'hôtesse du grand Arnauld et jouera la stigmatisée (5).

(1) *Triomphe de la grâce avec la coopération du libéral arbitre, remporté sur un religieux et une religieuse jansénistes par un ecclésiastique, en dialogues divertissants.* Poitiers, in-12 de 218 p. et 1 f. pour l'errata. Approbation du 7 septembre 1651 des docteurs Levasseur, prieur de Sainte-Opportune, et Fr. J. Tuffière, cordelier. Hermant, suivant sa coutume, y voit l'œuvre d'un jésuite, I, 569. Le 3 septembre, les docteurs Levasseur et Maret avaient approuvé un autre petit *Traité contenant la déclaration et la défense de cinq vérités pour faire voir par les passages de l'Ecriture sainte et du Concile général de Trente les faussetés des opinions de Jansénius, contraires aux susdites cinq vérités*, par I. B., théologien. Imprimé chez Antoine Mesnier.

(2) La dédicace est datée de Poitiers, le 1er janvier 1654. Cf. La Bouralière, *l'Imprimerie et la Librairie au XVIIe siècle*, p. 202. Bobinet, II, année 1656, 1327. (Bibl. Poit. MS.) raconte que Bonini ayant assisté à un prêche du ministre Barbier aux Quatre-Piquets y « fit imprimer une réponse en cette ville ». Elle paraît perdue. Bonini est probablement la « personne très docte et bien connue en France et en Italie » dont Filleau parle (*Relation juridique*, 50. (Cf. Hurter, *Nomenclator litterarius theologiæ catholicæ*, 1910, IV, 115, et *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque Nationale*, XV, 809.)

(3) Lancelot, *Mémoires*, I, 255. Sur tout ce qui touche Saint Cyran à Poitiers, nous renvoyons à l'étude impatiemment attendue de M. Maurice Pouliot.

(4) Filleau, *Relation juridique de ce qui s'est passé à Poictiers touchant la nouvelle doctrine des Jansénistes.* Thoreau Fleuriau et s.d (1654), p. 33. Hermant, II, 726, mentionne un P. Gauthier, jacobin, dont un sermon du 5 mars 1655 fut censuré par cinq docteurs de la Faculté de théologie.

(5) Le marquis de la Rocheposay avait été un des premiers élèves des Petites Ecoles de Port-Royal, en 1637 Besoigne, *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, I, 100). Familier de l'hôtel de Liancourt, foyer connu de jansénisme, il était le protecteur, en 1647, du père Desmars, oratorien très engagé dans le parti. (Rapin, *Mémoires*, I, 104 et 165.) M. Jovy a publié (*Pascal inédit*, I, 324) d'après

Mais l'évêque lui-même n'avait pas étendu son patronage aux nouveautés prônées par son ami Saint-Cyran ; il avait blâmé le

le manuscrit 12.998 de la Bibliothèque Nationale, comme étant de l'évêque La Rocheposay, mort depuis cinq ans, la lettre suivante du marquis à Florin Périer :

« Monsieur,

« Je ne pourrais recevoir plus de joie que j'en ai d'apprendre que je vous ai servi utilement parce que, lorsque j'ai entrepris de le faire, ce n'a pas été par manière d'acquit mais avec passion. Je me sens très obligé à M. de Candale et je lui en témoignerai. Je suis ravi des miracles dont vous m'avez envoyé le récit et n'en doute point, puisque vous m'assurez les avoir bien examinés. Il est important de ne pas différer longtemps la publication de celui qui a été fait en la personne de Mademoiselle votre fille et je me tiens bien assuré que vous ne l'oublierez pas... Messieurs les curés sont louables dans leurs bons desseins, mais il sera bien malaisé que la hiérarchie se relève dans les curés, en un temps où elle s'abaisse si fort dans les évêques. Dieu peut néanmoins ce qu'il veut. Je le supplie de conduire le tout à sa gloire. Faites-moi la justice de me croire autant qu'il se peut, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

« La Rocheposay.

« *A Poitiers, le 13 août 1656.* »

La réflexion sur l'abaissement de l'épiscopat est curieuse à rapprocher de son dépit, poussé jusqu'à la rebellion, à la mort de son oncle. (Cf. *supra*, p. 5, note 3.) Mais on éprouve quelque gêne à voir La Rocheposay mêler ses réflexions sur le miracle de la Sainte-Epine au récit de son intervention obligeante près du duc de Candale. Sa sœur, Mme de Saint-Loup, passait pour être du dernier bien avec ce duc.

Saint-Loup, votre esprit s'embarrasse
Entre l'amourette et la grâce,
Ce qui cause votre chagrin
Car vous aimez le blond Candale.
Et craignez le Père Singlin,
Le Port-Royal et sa cabale.

Tallemant des Réaux, qui lui prête cette liaison entre autres, trouve dans l'acte de sépulture de Mme de Saint-Loup une confirmation remarquable d'un autre passage de son historiette. Diane de la Rocheposay avait épousé le financier Le Page à qui elle avait fait acheter la Baronie de Saint-Loup. Tous les jours on demandait au mari : « Monsieur Le Page, où est Mme de Saint-Loup ? » Or voici ce que nous trouvons au registre de Notre-Dame-l'Ancienne (Arch. mun. Poit.) :

« Le 25 novembre 1698, est décédée illustre dame *Dyane Chasteigner de la Rocheposay, dame de Saint-Loup*, âgée de 77 ans, à 4 heures du matin, et a été enterrée le lendemain devant le petit autel à main droite en entrant dans l'église. Présents : *M. Henry Le Page, son fils, et* beaucoup de prêtres et religieux et autres. Ledit enterrement fait par moi curé dudit lieu. Fouché, *curé*. »

Mme de Saint-Loup se déclara convertie par une croix rouge qui lui vint sur la main. La duchesse de Longueville n'y voyait qu'une supercherie : « Je maintiens, écrivait-elle à Mme de Sablé, que toute personne capable de cette comé-

livre d'Arnauld contre la *Fréquente Communion* (1). Le clergé séculier en masse était hostile aux jansénistes : parmi les réguliers, les capucins, les cordeliers (2), faisaient campagne contre eux ,et, ce qui leur était le plus sensible, les augustins, sous l'inspiration du P. Carcat, (3), ne perdaient aucune occasion de protester qu'ils n'avaient pas le droit de se réclamer du grand docteur, patron de leur ordre (4).

Enfin Poitiers comptait une des plus florissantes maisons de la province d'Aquitaine de la Compagnie de Jésus : vingt ans plus tôt, Francois Garasse, compromettant par ses outrances de polémiste, y avait été envoyé en pénitence par ses supérieurs ; il avait rimé des vers sur le rocher de Passe-Lourdin, de rabelaisienne mémoire, et il y était mort en 1631, victime de son dévouement à soigner les pestiférés. Pascal l'ignorait-il quand il lui

die en matière de religion ne met guère de bornes à ses inventions. » Ce fut pourtant chez elle que le grand Arnaud se retira à la mort de Mme de Longueville. (Tallemant, III, 141 ; VI, 173, 176, 180 ; Rapin, III, 75, 430 ; Lenet (Coll. Michaud), 341, 433 ; Gourville (Coll. Petitot, LII, 304) ; Sainte-Beuve, *Port-Royal*, V, 10, 56, 60. V. Cousin, *Mme de Sablé*, 427, 433 ; Hermant, III, 399-589.)

Ce serait le lieu d'essayer de définir l'attitude des principaux personnages de la noblesse poitevine en face du Jansénisme. Le duc de la Trémouille fut nettement opposé. Dans sa *Correspondance*, publiée par M. Imbert (*Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XXXI, 283), le duc réclame à la fois la tolérance pour les réformés en vertu de l'édit de Nantes et une énergique répression des Jansénistes :

« Ils ne peuvent pas soutenir comme ceux de la R. P. R. qu'il leur ait été rien promis ou permis, approuvé et consenti par l'Eglise et par le Roi, qui sont également obligés de procurer le repos qu'on a troublé et le salut de ceux qui se veulent perdre par un schisme, que leur opiniâtreté a converti en hérésie et que l'autorité ecclésiastique et séculière doit réduire à néant. »

(1) *Relation juridique*, 23.

(2) Sur le passage à Poitiers du petit père André et du cordelier Mulard, Hermant, II, 209.

(3) Carcat, Augustin, avait rempli les plus grandes charges de son ordre : en 1629 il était provincial de Paris, quand il publiait la *Vie de sainte Fare ;* puis prieur du couvent des Grands-Augustins en 1632, il représente à ce titre son ordre dans la querelle des réguliers avec Camus (Dedouvres, « *Le Père Joseph de Paris, sa vie, ses écrits* », *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, 1917, 128.)

Il est à Poitiers au moins dès 1651, où il publie, chez Thoreau et Fleuriau, son *Recueil des Excellences de l'oraison dominicale*. C'est lui qui, à la grande cérémonie du 27 janvier 1654, prêche contre le jansénisme. Hermant l'appelle Canat, II, 382-383.

(4) Cf. un traité anonyme, *Recueil des authorités de saint Augustin contre la nouvelle théologie de ce temps*, Poitiers, Thoreau et Fleuriau, 1653, 164 p. in-12.

faisait à deux fois, dans la 9e et la 11e provinciale, une querelle assez injuste (1) ?

Poitevin par sa mort, Garasse n'est pas le seul compatriote que nous trouverons dans les *Provinciales* ; parmi tant de Jésuites, les *Petites Lettres* ne mettent à leur pilori qu'un laïque, et c'est un magistrat de Poitiers, Jean Filleau, sieur de la Bouchetterie, docteur régent de la Faculté des droits, avocat du roi au présidial (1600-1682) (2). Vous jugerez qu'il avait bien mérité cet honneur exceptionnel par son zèle contre le jansénisme.

(1) Dans la 9e Provinciale (*Œuvres*, VI, 201), il dénonce Garasse comme encourageant la vanité et la vaine complaisance pour avoir dit qu'il ne faut pas envier aux sots la grâce que Dieu leur fait d'être aisément contents d'eux ; dans la 11e (VI, 328), il s'indigne comme d'un blasphème d'une expression de mauvais goût : La personnalité humaine a esté comme entée ou mise à cheval sur la personnalité du Verbe. Il cite probablement de mémoire d'après Arnauld et Saint-Cyran (*Œuvres*, VI, 166 ss.).

(2) Jean Filleau, né en 1600, mort le 18 juillet 1682, était le 12e enfant de Simon Filleau, qui était avec son frère Mathurin messager de Paris à Poitiers. Hermant l'injurie à ce propos sur la prétendue bassesse de son origine (II, 558-559) et l'accuse d'avoir voulu la dissimuler, et, pour ce, changer en Filleau le nom de son père qui était Fillas ; c'est une calomnie ; il suffit de se reporter au registre des baptêmes de Saint-Jean-Baptiste (Arch. Mun. Poit., 147) pour y constater que Simon Filleau figure ainsi nommé au baptême de ses enfants dès le 13 mai 1591, et constamment depuis

La messagerie était une entreprise assez importante ; Nicolas, cousin germain de Jean, ne la céda qu'en 1652, et remploya le prix à l'achat de la seigneurie de Saint Martin-la-Rivière, d'où l'un de ses fils, le traducteur du D. Quichotte, prit le nom de Filleau de Saint-Martin. La famille donna du reste une floraison d'hommes distingués : Jean Filleau était le puîné de deux ecclésiastiques appelés Jean comme lui, qui jouèrent un rôle important, l'un qui fut provincial des Jésuites à Paris, l'autre vicaire général de Poitiers, et prieur de Vouneuil avant Saint-Cyran.

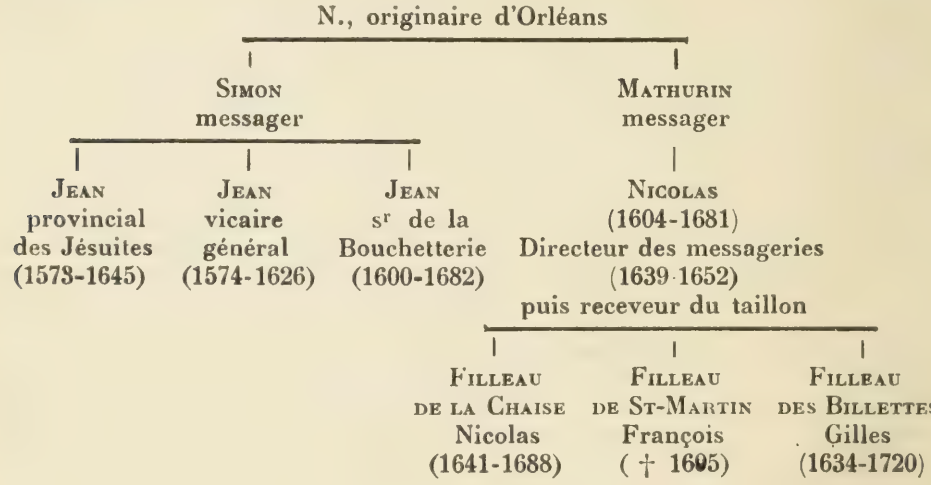

A la mort de La Rocheposay, dont nous venons d'essayer de définir l'attitude, le roi donna l'évêché de Poitiers au cardinal

Reçu avocat au Parlement de Paris, le 27 octobre 1618, docteur en droit de l'Université de Poitiers le 12 novembre 1619, Filleau brigua une chaire à la Faculté des droits de Poitiers, en 1623. Les juges du concours lui ayant préféré J. Le Roy, il en appela au Parlement de Paris, plaida sa cause et la perdit, mais obtint une loi d'honneur, et le Président de Verdun l'encouragea à s'inscrire au barreau de Paris. Il y marqua assez pour que Tallemant des Réaux lui consacre quelques lignes dans son chapitre des avocats (VII, 273). Ses premiers ouvrages parurent à Paris. Mais ayant obtenu au concours une chaire de droit dans sa ville natale en 1632, il y revint et acheta la charge d'avocat du roi au Présidial, 2 mars 1633. Son rôle politique est suffisamment retracé par les lettres de noblesse qu'il obtint en décembre 1661 après avoir été honoré, le 3 février 1653, du titre de chevalier de Saint-Michel, et le 12 janvier 1654, de celui de conseiller d Etat. Les lettres rappellent son activité pour maintenir l'autorité royale en Poitou pendant les deux Frondes, son rôle de conseiller auprès de la cour quand elle était à Poitiers, une mission pour ramener Bordeaux pendant l'Ormée, et « plusieurs autres signalés et recommandables *services secrets* à nous rendus ». Il semble avoir été à la tête de la police royale dans l'Ouest pour autant qu'une telle police existait au milieu du XVIIe siècle.

Ce fut lui qui servit de procureur à Anne d'Autriche pour faire inscrire cette princesse et ses fils, le roi et le duc d'Anjou, dans la congrégation du tombeau de sainte Radegonde.

Son rôle religieux le plus connu est celui qu'il joua contre les protestants et pour faire triompher une interprétation restrictive de l'Edit de Nantes. Son grand ouvrage paru en 1668, sous ce titre de *Décisions catholiques*, est un recueil de la jurisprudence défavorable aux réformés ; il le préparait depuis trente ans sous l'inspiration de la Compagnie du Saint-Sacrement à laquelle il avait dû être affilié dès son séjour à Paris, car dès 1638 le groupe parisien recueillait les arrêtés contre les protestants pour les adresser à Filleau, alors qu'il n'y avait pas encore de compagnie à Poitiers (*Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, par René d'Argenson, publiées par D. Beauchet-Filleau, Paris-Poitiers, Oudin, 1900, p. 78). La Compagnie de Poitiers, fondée en 1642 avec l'approbation de l'évêque La Rocheposay (p. 87, 282, 298), sollicitait en 1645 des arrêts pour l'ouvrage de Filleau (96), et le 4 janvier 1646, le groupe parisien envoyait une circulaire à toutes les sociétés affiliées pour en demander. (Rebelliau, *la Compagnie secrète du Saint-Sacrement*, lettres du groupe parisien au groupe marseillais, 1639-1662. Paris. H Champion. 1908, p. 63-64.) Filleau avait lui-même fait rendre au Présidial plusieurs des décisions qu'il citait.

Mais le trait le plus original de Filleau qui lui mérite une place à part parmi les magistrats de son temps, c'est qu'il est aussi éloigné du gallicanisme que presque tous professèrent que du jansénisme dont beaucoup se défendirent. En faisant enregistrer au Présidial la bulle d'Alexandre VII contre les cinq propositions, il en prit occasion pour professer explicitement l'infaillibilité du Pape (*Remontrance faite le 21 janvier 1658 par M. Jean Filleau, conseiller du roi et son premier avocat, en l'audience de la Sénéchaussée et Siège présidial de Poitiers, sous l'enregistrement de la Bulle de N. S. P. le Pape Alexandre III.* Poitiers, Mesnier, 1658, p. 8 et 9 ; Hermant, IV, 23.) Quand le Parlement eut rendu l'arrêt du 19 janvier 1663 qui défendait de l'enseigner, Filleau s'abstint, laissant son collègue Constant en requérir l'enregistrement. (Hermant, V, 379 381.

Cf. sur J. Filleau, Beauchet-Filleau, 2e éd., v^o Filleau, Dreux du Radier, IV, 175 ; Stanislas Faure, *Eloge de Jean Filleau*. Poitiers, Dupré, 1862 ; Elie

Antoine Barberini, neveu d'Urbain VIII ; mais tombé dans la disgrâce du successeur de son oncle, il n'eut pas ses bulles et se contenta de jouir du temporel de l'évêché de Poitiers jusqu'au jour où Gilbert de Clérambault lui fut donné pour successeur (1658) (1).

Pendant ce long interrègne, la juridiction appartient au chapitre (2), mais un homme est vraiment à Poitiers l'évêque du dehors — et c'est pour éviter l'air d'un paradoxe que j'ajoute du dehors.

Professeur à la Faculté de droit, Filleau mène à ce titre toute l'Université, y compris la faculté de théologie (3), et lui fait tenir le rôle doctrinal que l'évêque ne remplit pas : c'est à lui que le Nonce envoie, en exemplaire de luxe (4), la bulle qui condamne les cinq propositions, et sur son initiative l'Université organisa une procession où tous les docteurs se revêtirent de leur robe d'écarlate et de leurs fourrures d'hermine et jurèrent de l'observer

Benoît, *Histoire de l'édit de Nantes*, III, 22, 39-40, 160, 180, 196, 225, 256, 278, 344, 405, 451, 513, 551, 609, 624, Hermant, I, 553 ; II, 170, 269, 288, 327, 332, 334, 380, 418, 514, 558 ; R. Allier, *la Cabale des Dévots*, 179, 187, 305, 309, 311 ; Denesde, 125, 146, 149, 178, 207, 319, et la bibliographie de ses œuvres, La Bouralière, 287.)

(1) Denesde, 164.

(2) Le chapitre adhéra correctement mais froidement à la Bulle ; son adresse au Pape en date du 13 août 1653 débute ainsi : « Nous avons quelque temps douté si c'était satisfaire aux respects et devoirs, lesquels nous devons aux commandements de Votre Sainteté d'y rendre obéissance et de les honorer d'un modeste silence en la réception de la Bulle de la condamnation des cinq chefs ; ou si nous pouvions et osions entreprendre de dénouer nos langues, etc.

Il n'en assura la publication effective que par le mandement du 17 mars 1654, deux mois après la cérémonie de l'Université : *Recueil de ce qui s'est passé sur le sujet des cinq propositions extraites du Livre de Jansénius, condamnées par Notre Saint-Père le Pape Innocent X, avec les lettres de Messieurs les agens et celle de Nosseigneurs les Prélats à nostre Saint-Père et encore celle escrite à tous les Prélats du Royaume de France par les cardinaux, archevesques et évesques assemblez à Paris, ensemble l'imposition des peines spirituelles contre les Duleste, Thoreau et Fleuriau, 1654, 48 p. in-8°.*

Le doyen Mathieu Thoreau, qui allait devenir agent général du clergé (1656) et évêque de Dol (1660), fut à ce dernier titre un des commissaires chargés de faire aux quatre évêques jansénistes le procès canonique qu'arrêta la paix de l'Eglise (*Gallia christiana*, II, 219 ; XIV, 1065 ; Rapin, II, 390 ; III, 428, 449 ; Hermant, III, 244, 248, 351, 432 ; IV, 38, 50, 70, 72, 130, 132, 226, 600 ; V, 68.) Mais l'official et sous-chantre Fauveau était étroitement lié avec le quasi-janséniste Launoy, le dénicheur de saints. (Dreux du Radier, V, 498).

(3) *Relation juridique*, 135. Filleau, qui préside l'Université à une cérémonie, sort quand il entend le prédicateur avancer des propositions malsonnantes.

(4) *Relation juridique*, 281.

(27 janvier 1654), le procès-verbal est publié avec toutes les signatures, les jurisconsultes et les médecins à côté des théologiens : c'est ce que nous appelons un manifeste d'intellectuels (1).

Pour faire appel au bras séculier, Filleau n'a besoin de s'adresser à personne ; il est avocat du Roi, et cet ultramontain n'ignore ni ne néglige rien de la jurisprudence gallicane. Dès le 11 août 1651, deux ans avant la bulle qui condamne les cinq propositions, il a fait rendre au lieutenant criminel Irland une ordonnance qui défend de les enseigner dans le ressort du Présidial (2), à peine de 300 livres d'amende ; sur quoi un Jacobin qui les soutenait a vu déserter son cours et a quitté la ville.

(1) *Relation juridique* et *Acta et decreta almae Universitatis Pictaviensis super receptione et observatione bullae Innocentii Papae X contra quinque propositiones haereticas jansenistarum*. Pictavii, J. Thoreau, 1654, in-8, 16 p.

Cf. le récit d'Hermant, II, 380, 385. La bulle d'Alexandre VII ne fut pas moins solennellement reçue. *Acta et decreta almae Universitatis Pictaviensis super receptione et observatione Constitutionis Domini nostri Alexandri Papae VII contra jansenistarum haeresim*. Pictavii, J. Fleuriau, 1657, in-8, 12 p.

Au contraire, au siècle suivant, l'Université de Poitiers fut opposée à la Bulle *Unigenitus* ; la Faculté de théologie ne l'accepta que tardivement et de mauvais gré (2 janvier 1723), et les influences jansénistes y domineront tout le XVIIIe siècle. Voici les noms des maîtres de l'Université en 1654 :

Théologie. — Recteur : Maret, curé de Saint-Savin (cf. *infra*, 40, note 2) ; chancelier : Jacques Garnier, trésorier de Saint-Hilaire (cf. Beauchet-Filleau, 2e éd., v^o Garnier de Maurivet, et *Gallia Christiana*) ; Fumé, ex-recteur (René, s^r de la Planche et du Breuil-Mingot, prêtre de l'Oratoire ; 1601-1669, cf. Beauchet-Filleau, 2e éd., v^o Fumé) ; Le Vasseur, Prieur-curé de Sainte-Opportune, mort le 17 février 1654 (Denesde, 128, 212, 354) ; D(enis) Guilloteau, (grand vicaire et théologal de la Rocheposay (Denesde, 118, 148, 155) ; F.-J. Le Faix ; F.-C. Thibaudeau ; S. Guerry (cf. *infra* 43, note 2) ; Aug. Carcat (cf. *supra* 35, note 4) ; Berthonneau, frère mineur ; François Prat, S. J. ; Charles Desjumeaux, S. J. (Denesde, 191).

Faculté des droits. — J. Le Roy, doyen, concurrent heureux de Filleau en 1623 (Hermant, II, 383) mort en 1656 (Denesde, 177) ; J. Filleau (cf. *supra*) ; De Hauteserre. (La Bouralière, 279 ; Denesde, 178, *ad notam*) ; P. Gilibert (Denesde, 182) ; J. Le Roy, professeur royal des institutes, fils du doyen (Denesde, 66, 108, 117).

Faculté de Médecine. — Carré (François Carré de la Pinotière, maire en 1639 ; Dreux du Radier, 221) ; Umeau François, 1608-1633 (La Bouralière, 591, Dreux du Radier, 212, 214 ; Denesde, 188 ; Beauchet-Filleau, 1re éd.) ; P. Bardon ; Louis de Fontenettes (1612-1661), lié avec Guy Patin, son frère jésuite fut un prédicateur connu. La Bouralière, 224 ; Dreux du Radier, IV, 48-54 ; Denesde, 1913) ; R. Cothereau ; L. Nivard (Denesde, 1913) ; G. Fauveau.

Faculté des Arts. — Jacques Goutoulas ; G. Pery ; Nicolai.

Officiers. — Procureur général ; Rigommier ; Substitut : Jean Umeau, 1598-1682 (Dreux du Radier, IV, 196, 212 ; Denesde, 178, 182, 207 ; La Bouralière, 560 ; Beauchet-Filleau, 1re éd.) ; Grand Pénitencier : J. de Saint-Belin, Trésorier : Thomas ; secrétaire : Joussant.

(2) Hermant, I, 553 ss.

Filleau fit mieux. Rien n'est plus célèbre dans l'histoire du Jansénisme que la lettre pastorale par laquelle Gondrin, archevêque de Sens, critiquait la bulle sous couleur de la promulguer (1); les Jansénistes de Poitiers avaient fait réimprimer la pièce par Pierre Amassard pour la répandre. Filleau la fit saisir, examiner par deux docteurs : Louis Levasseur, prieur de Sainte-Opportune, et Helie Maret, curé de Saint-Savin (2). Ils la trouvèrent « injurieuse aux droits du Saint-Siège et du Roi ». Alors Filleau de remontrer qu'il n'y avait nulle apparence qu'elle partît de la main d'un prélat français. Il la fit condamner comme pièce supposée, et avec le plus beau sérieux dénonça à Gondrin l'abus qu'on avait fait de son nom : l'archevêque n'osa protester. Il faut lire dans la *Relation juridique* de quel ton Filleau conte l'affaire (3), maintient sa fiction transparente, puis voir dans les Mémoires de G. Hermant la fureur des Jansénistes, bernés plus encore que condamnés (4). On loue dans tous les manuels Pascal d'avoir avec ses dialogues et son naïf Jésuite introduit dans la controverse le ton de la comédie de caractère. Vous jugerez que c'était l'esprit du temps et que Filleau ne craignait pas de mêler à la défense de l'orthodoxie les moyens de la comédie d'intrigue.

Mais il ne faudrait pas le juger sur cette plaisante procédure : Filleau est grave et convaincu ; tout dans le jansénisme l'indigne, et ce qui a séduit l'esprit scientifique de Pascal révolte son esprit juriste. La théorie pascalienne des délectations, dont la plus forte entraîne nécessairement la volonté, n'est rien d'autre que le déterminisme : le jansénisme, c'est l'association du déterminisme au dogme des sanctions éternelles, et cela indigne l'homme de droit pour qui la responsabilité ne saurait être où la liberté n'est pas. Puis le croyant ne voit qu'un blasphème dans les restrictions apportées à la charité du Christ dont le Jansénisme nie qu'il soit mort pour tous les hommes. Et, de même que Pascal rap-

(1) Hermant, II, 239, 249, 322-329 ; Rapin, II, 169, 174, 186, 189.

(2) Maret Hélie, curé de Saint-Savin, novembre 1651, août 1675, d'après les registres paroissiaux. Hermant conte qu'il avait été jésuite et qu'on lui proposa de signer l'*Apologie pour les casuistes*, ce qu'il aurait refusé au dernier moment (IV, 23 ; Denesde, 191, 237, 353).

(3) *Relation juridique*, 221 ss.

(4) Hermant, II, 327, 334, 385, 483.

porte les erreurs de certains casuistes à un plan arrêté de corrompre pour dominer, de même Filleau ne peut croire que cette déformation du christianisme soit le fait de chrétiens sincères. Qu'un parti pris théologique altère ainsi la figure du Rédempteur, cela ne lui entre pas dans la tête ; c'est un dessein d'impie :

Il fallait, dit-il, donner de mauvais sentiments de Notre-Seigneur Jésus Christ et le décrier parmi les catholiques, le faisant paraître mourant pour quelques-uns seulement et non généralement pour tous les hommes (1).

Ajoutez que Jean Filleau a le goût et la pratique du mystère : ses lettres de noblesse font mention des services secrets qu'il a rendus sous la Fronde à la cause royale ; il est un des hommes essentiels de la Compagnie du Saint-Sacrement, et vous comprendrez comment il dut accueillir la confidence que lui fit un jour un *ecclésiastique de condition* qui lui avoua s'être trouvé lui septième à la chartreuse de Bourgfontaine où Saint-Cyran et Jansénius avaient arrêté le plan de détruire le christianisme au profit d'un déisme fataliste assez voisin de l'Islam. Il fallait cacher ce but et pour en approcher ruiner la croyance en la rédemption et faire déserter les sacrements : toute la campagne janséniste n'était que l'exécution de ce plan infernal.

Filleau trouva que rien n'était plus vraisemblable et, quoique l'ecclésiastique de condition ne l'autorisât pas à le nommer, ce qui rendait toute vérification impossible, il fit état de son récit, en informa la Reine mère, dont il était personnellement connu depuis les séjours de la Cour à Poitiers, et, sur son ordre, révéla le secret dans la *Relation juridique*.

Essentiellement la *Relation* est une monographie des origines du jansénisme à Poitiers, et comme telle un document de très haute valeur (2). Filleau ne signale rien qui touche au séjour de Saint-Cyran à Poitiers, à sa rencontre avec Arnauld d'Andilly : il

(1) *Relation juridique*, p. 24.

(2) Filleau écrit une monographie et le sait : « Pour ce qu'on dira que je rends propre de Poictiers ce qui s'est fait dans Paris et dans toute la France, je ne nie pas qu'il y a des choses communes même à toute l'Europe dont je fais mention, mais je les regarde seulement comme ayant fait du bruit en cette ville ou comme ayant servi à y conserver la paix (Avertissement) ».

fait expressément remonter les premières démarches locales du parti à l'apparition de *la Fréquente Communion* d'Arnauld (1648); mais sur 360 pages il en consacre une douzaine à reproduire les propos de l'*ecclésiastique de condition.*

Pour tout le monde Filleau devient ainsi l'auteur de la *Relation de Bourgfontaine.* C'est à ce titre qu'il figure dans la 16e provinciale, la plus étendue de toutes, celle qui est si longue parce que Pascal n'a pas eu le temps de la faire courte.

Pascal avait pu connaître personnellement Filleau, qui avait été le meilleur auxiliaire de Roannez dans la campagne des trois châteaux, et dont les cousins, Filleau de la Chaise et Filleau des Billettes étaient pour lui des amis. Il laisse à Hermant le soin de l'injurier, de lui reprocher l'humilité de son extraction, d'affirmer qu'il n'est pas l'auteur de la *Relation* et qu'il a signé l'œuvre d'un Jésuite de Poitiers, le P. Février (1), aidé du P. Martinien, capucin résidant dans un « hermitage appelé les Ans de Périgné (2) ».

Pascal se borne à affirmer que Filleau a été inspiré par la Compagnie, et c'est à celle-ci qu'il s'en prend :

Une si insigne fausseté n'eût pas été dans des mains dignes de la soutenir dans celles de votre bon ami Filleau par qui vous l'avez fait naître.

(1) *Février Jean,* né à Chinon en 1608, admis dans la Compagnie de Jésus le 24 août 1623, mort à Poitiers le 29 novembre 1667.

On a de lui un *Traité de l'immortalité de l'âme et de la véritable vaillance* (Paris, le Gras, 1656) et *la Beauté de Jésus-Christ* (imprimé à Poitiers par Jean Fleuriau et se vend à Paris chez Florentin Lambert 1656.) Hermant (t. I, 405-408) lui attribue un traité de la distinction des sens, publié en même temps que *Cavilli Jansenianorum* (1655) du P. Annat et tout à fait effacé par cet ouvrage. Sommervogel (III, 710, et IX, 335) ne connaît pas cet ouvrage qu'aucune bibliographie ne signale à notre connaissance D'après son *cursus vitae,* dont nous devons communication au R. P. de Becdelièvre, il avait été professeur et prédicateur à Bordeaux, Limoges, Périgueux, Saumur, la Rochelle ; attaché à la maison de Poitiers (1641-1642 et 1645-1646), il ne la quitta pas à partir de 1650 ; sa santé était ruinée.

(2) Hermant, t. II, 560, *adde* 384; il faut lire : « les Arcs de Parigny ». La quatrième *Conversation* de Méré et du maréchal de Clérembault est censée se passer à cet hermitage : « Le maréchal, comme il avait dit, vint prendre le chevalier sur les quatre ou cinq heures du soir. Le temps était doux, mais un peu chaud à cause de la saison Ils furent bientôt arrivés à l'hermitage qui n'est qu'à deux lieues de la ville. C'est une cellule et une chapelle avec un jardin où ils ne purent entrer parce qu'il n'y a plus d'hermite et que deux religieux qui ont accoutumé d'y être étaient sortis ce jour-là » (p. 85).

Et c'est avec le P. Meynier (1), qui l'a reprise à son compte, que Pascal discute l'histoire de Bourgfontaine. Le P. Meynier, qui occupe la plus grande partie de la 16e provinciale, était alors en résidence à Poitiers, et son livre : *Port-Royal et Genève d'intelligence contre le Très-Saint-Sacrement de l'autel*, a paru chez Fleuriau avec approbation des docteurs Guerry (2), prieur de Sainte-Opportune, et Maret, curé de Saint-Savin, en date du 31 mai 1656.

Meynier accuse Arnauld d'employer des formules équivoques pour parler de la présence réelle : ce qui est pure subtilité et

(1) Bernard Meynier, né à Clermont (Hérault) le 16 juillet 1604. On le fait souvent par erreur naître à Clermont-Ferrand, ce qui en ferait un compatriote de Pascal (U. Maynard, *les Provinciales*, II, 462 : mort à Paris le 12 décembre 1682. Entré au noviciat à Toulouse le 8 mars 1626, il y fit profession le 10 août 1643. Il prêcha à Poitiers en 1655-1656 venant du collège de Cahors, et l'année suivante il était au collège de Montpellier. Après ses missions du Languedoc, il revint à Poitiers (1664-1668), avant d'être attaché à la maison de Paris. (D'après son *cursus vitae* que nous devons au R. P. de Becdelièvre.)

On trouvera la bibliographie complète du P. Meynier *ap.* De Backer, *les Ecrivains de la Compagnie de Jésus*, II, 1201, 292 ; III, 23 56 ; Sommervogel : *Bibliothèque des Ecrivains de la Compagnie de Jésus*. V, 1055-1060 ; IX, 677 ; A. de la Bouralière, *Bibliographie poitevine*, 393, 394.

Son activité contre les protestants tient dans sa vie une part beaucoup plus grande que sa lutte contre le Jansénisme. Non seulement il se livre à la controverse théologique contre les calvinistes dans de nombreux ouvrages, mais il mène une campagne juridique curieusement parallèle à celle de Filleau. Ses traités *De l'exécution de l'Edit de Nantes dans les provinces de Guyenne, Poitou, Angoumois, Xaintonge et Aunis et dans les îles de Marennes, d'Oleron et de Ré* (Poitiers, Fleuriau, 1666) et *De l'Edit de Nantes exécuté selon les intentions d'Henry le Grand en ce qui concerne l'établissement public de la religion prétendue réformée* (Paris-Vitré, 1670), sont de la même inspiration que les *Décisions catholiques*. Le clergé de France le pensionna pour ses travaux et lui décerna les titres de *Procurator Religionis Catholicae contra Calvinistas hereticos et Agens pro clero Gallicano contra hereticos*. (*Recueil des procès-verbaux des assemblées du clergé*. V, 153. Elie Benoît : *Histoire de l'Edit de Nantes*, II, 283, III, 2e partie, 146 ; Pignot, *Un évêque réformateur sous Louis XIV*, *Gabriel de Roquette, évêque d'Autun* (Autun, 1876, II, 103) ; Griselle : *le Ton de la prédication avant Bourdaloue* (Paris, Beauchesne, 1906, 252).

(2) Guerry Etienne, né à Poitiers le 21 août 1618, curé de Sainte-Opportune le 14 février 1654, très zélé contre le jansénisme, ne l'était pas moins pour la défense du clergé séculier contre les réguliers. Il reprit la thèse sur l'obligation d'assister à la messe de sa paroisse et non dans une chapelle, qui avait mis aux prises la Rocheposay et les jésuites, et sa *Messe paroissiale ou Avis que MM. les curés sont tenus de donner à leurs paroissiens sur l'obligation qu'ils ont d'assister à leur messe de paroisse* eut plusieurs éditions : 1663 1664 (Poitiers, Amassard, 1664 1666). Syndic de la la Faculté de théologie 1663 il céda aux gallicans sur l'infaillibilité du pape. Cf. La Bouralière *Bibliographie poitevine*, 271 ; Hermant, III, 90 ; VI, 379, 380 ; Denesde, 218 353, 357 ;

passion (1). Pascal triomphe là-dessus et sur Bourgfontaine, mais il y a autre chose dans le *Port-Royal et Genève.*

Pour avoir une juste idée de la controverse entre Pascal et ce Jésuite oublié, il faut reprendre non seulement les points du débat que Pascal a choisis, mais ceux où il a refusé le combat (2). Dans son avertissement, Meynier affirme que des jansénistes étendent leur refus de reconnaître l'autorité de l'Eglise sur les questions de fait, à l'autorité historique des livres saints notamment en matière de citations ; il doit viser un enseignement oral car il ne donne pas, contre sa coutume, les références : texte considérable pour l'histoire des idées qui rattache la critique et l'exégèse rationalistes à la querelle du fait et du droit. Il faut noter le silence de Pascal sur cette imputation.

Il n'a pas non plus un mot de réponse à toute la première partie qui dénonce le chapelet secret du Saint-Sacrement. Meynier a surtout l'avantage quand, au lieu d'incriminer à tort la foi des Jansénistes en la Présence réelle, il les accuse de faire du sacrement d'amour un objet de terreur : il rencontre même alors le ton des *Provinciales* :

> Il faut, lorsqu'on porte le Saint-Sacrement en procession à un malade, faire ce que font les Chinois lorsqu'un Mandarin paraît au bout d'une rue : prendre la fuite et se cacher dans les maisons (3).

Filleau montre d'une façon concrète, et son témoignage pour Poitiers confirme celui de saint Vincent de Paul pour Paris, que *la Fréquente Communion* d'Arnauld fit déserter la pratique des sacrements. Il montre aussi — et le reproche est encore juste — le peu d'estime que Port-Royal fait des devoirs d'état Rapprochez de la négligence que Roannez converti mit dans ses fonctions de gouverneur, ce tableau du désordre spirituel dans Poitiers :

> Quelques particuliers s'y laissèrent surprendre et l'on vint tôt après dire en ville qu'il y avait des femmes mariées qui se plaignaient

(1) Rapin n'hésitait déjà pas à donner tort à Meynier, II, 432-433.

(2) Dans les *Œuvres*, VI, 231 ss., on trouve reproduits de longs passages de *Port-Royal et Genève*, mais ceux-là seuls auxquels Pascal répond.

(3) P. 11.

de la nouvelle forme de vie de leurs maris, qui ne se tenaient plus que dans des greniers pour faire pénitence, abandonnant le trafic de leurs boutiques et le soin de leurs familles aussi bien que la louable coutume qu'ils avaient auparavant de fréquenter souvent les sacrements de l'Eglise (1).

On entrevoit une influence troublante et desséchante, contemporaine de la plus belle époque de Port-Royal, et qui fait déjà pressentir le Jansénisme convulsionnaire du XVIIIe siècle, dont Sainte-Beuve disait qu'il n'entreprendrait l'histoire pour tout l'or de la terre et toutes les promesses du paradis.

III

Pascal interrompit, on le sait, les *Provinciales* en plein succès et, reprenant un projet sans doute ancien, se consacra à la préparation d'une apologie contre les incrédules.

Rien de plus universel qu'un tel dessein. Mais celui qui voyait dans son extase quelle goutte de sang de la Passion avait été versée pour lui, ne songeait-il pas d'une façon distincte à certaines âmes ?

Un Janséniste de second rang, très informé, Bridieu, archidiacre de Beauvais, racontait que Pascal destinait spécialement à la conversion d'incrédules poitevins le grand ouvrage que nous appelons les *Pensées*.

M. Pascal a fait ces fragments contre huit esprits forts du Poitou qui ne croyaient pas en Dieu. Il les veut convaincre par des raisons morales et naturelles.

Le chiffre est bien précis et Roger-Antoine de Bridieu est d'autant plus croyable qu'il est lui-même Poitevin d'origine, parent pauvre des Chasteigner de La Rocheposay (2).

On voudrait connaître ce groupe de libres penseurs poitevins à

(1) *Relation juridique*, 20.

(2) Né à la Rocheposay en 1636 d'Antoine de Bridieu, sr de Linières et de Louise de Chasteigner. (Beauchet-Filleau, 2e éd., vo Bridieu ; Chalamel, *Histoire de Touraine*, IV, 67 ; Hermant, IV, 106.)

qui nous sommes en quelque sorte redevables d'un chef-d'œuvre de l'apologétique chrétienne : par malheur Bridieu ne les nomme point, et dans ce Poitou tout bruissant de querelles théologiques, personne n'a laissé de renom d'impiété.

« Tous gens de boune créance », comme disent les bergers de la Gente Poitevinerie. Tous, c'est sans doute exagéré : il y a des libertins en Poitou, mais ils ne forment pas un parti, même secret ; ils ne font pas de propagande, même occulte ; leur impiété n'est pas un fait social, et non seulement ils ne l'affichent pas, ce que le temps et la prudence expliquent, mais personne ne les dénonce. Les défenseurs de l'orthodoxie — nous avons vu s'ils sont vigilants — n'en ont qu'aux hérétiques.

Des beaux esprits dont la foi était sérieusement suspecte, le plus marquant a des attaches avec le Poitou. La Mothe le Vayer a épousé Hélène Blacwood, et sa maison, à la mort de sa femme (1655), est tenue par une nièce de celle-ci, Honorée de Bussy, dont la beauté avait occupé toute la ville de Poitiers, « toute la noblesse qui y passe l'hiver », et inspiré des folies à l'intendant Villemontée en 1638 (1) ! Pascal le connaît de longtemps par les réunions de savants de l'hôtel de Condé (2) ; il est intime avec son beau-frère, Goibaud du Bois (3) ; mais après tout La Mothe le Vayer n'est pas du Poitou, et rien ne prouve que Bridieu parle de lui.

Dans le manuscrit des *Pensées*, il y a deux noms propres que Port-Royal n'avait point imprimés. Pascal prend à partie trois fois Miton, une fois des barreaux. Ni l'un ni l'autre ne sont poitevins, mais nous savons par Tallemant que des Barreaux était lié avec Miton et Miton était grand ami de Méré. Il est naturel de supposer que le cercle d'esprits forts dont parle Bridieu n'était autre que la société du chevalier autour de qui se groupaient sans doute des gens de sa province (4).

Méré lui-même était-il du nombre des athées que Pascal aurait connus par lui ? L'argument du pari a paru fait pour ce

(1) Tallemant, II, 201, 211.
(2) *Œuvres*, I, 283.
(3) Beauchet-Filleau, 2e, éd. v° Blacvood.
(4) *Pensées*, II, 312.

joueur, d'autant que Pascal rappelle expressément la règle des partis que le chevalier lui avait proposée.

Le chevalier de Méré n'a pas l'âme religieuse, et ses lettres qu'il publia à 74 ans, entremêlées de maximes mondaines et de contes moraux à la mode du XVIIIe siècle, ne sont pas tout à fait un livre d'édification ; mais elles ne donnent point l'idée d'un esprit fort systématique (1).

Ce qui sentirait le plus le fagot, ce serait la lettre LXIII à M. l'abbé Bourdelot.

La dernière fois que je vous vis chez cette dame insensible et charmante que vous savez, vous achevâtes de nous gagner par les bonnes choses que vous nous dîtes de l'immortalité de l'âme.

Quand on sait quel « abbé » et quel philosophe passait pour être le médecin des Condé et de la reine Christine, ces « bonnes choses » font rêver (2).

Un autre jour, Méré rappelle à la duchesse de Lesdiguières qu'elle l'a questionné naguère sur l'immortalité de l'âme et sur

(1) Des théories sur les deux infinis de la lettre à Pascal qu'on cite toujours, il est intéressant de rapprocher la lettre 187 qu'on ne cite jamais : « Rien ne se fait en un moment et ce que nous entendons sous ce-mot là n'est rien dans la nature. Ces moments ne subsistent que dans notre pensée : encore avons-nous bien de la peine à nous les imaginer si nous les concevons dans l'espace du temps comme les points dans l'espace du lieu et dans les choses corporelles, et si ces points sont matériels, comment nous les pouvons-nous figurer indivisibles, puisqu'il est impossible de se former l'idée du plus petit corps sans lui donner des côtés, le haut, le bas, le droit et le gauche. »

Quant à son culte extérieur, on l'a dit protestant sur une plaisanterie de Scarron où l'on a cru le reconnaître, (*Œuvres* de Scarron, I, 206, éd. de 1752). F. Strowski croit encore la question douteuse, II, 282. Les actes de baptême et de sépulture prouvent sa catholicité ; son père avait été ligueur et ses lettres à des protestants sont formelles qu'il plaisante sur les rigueurs du carême (lettre 165) : « Nous qui avons beaucoup à souffrir pendant ce long jeûne et cette triste pénitence », ou qu'il souhaite à son voisin M. de La Mésangère, huguenot, d'épouser une catholique et de se convertir (lettres 95 et 119) : « Tout cela me ferait souhaiter qu'elle vous fît changer de religion, et ne seriez vous pas heureux qu'une personne aussi dangereuse et qui semble n'être au monde que pour perdre tous ceux qui l'approchent fût la cause de votre salut ? » On voit le ton : tout est prétexte à bel esprit, mais l'hypothèse du protestantisme est exclue.

(2) La lettre 58 à Saint-Pavin est purement littéraire et prouve seulement les relations mondaines de Méré avec cet épicurien.

la pluralité des mondes (1) : il avait dû lui répondre ; il ne publie point sa réponse. Nous pouvons supposer qu'il tenait l'autre monde et les autres mondes pour pays dont il avait également peu de nouvelles sûres.

Mais athée, non pas. A la même duchesse il envoie ces vers qui sont donc antérieurs à 1656, année où elle mourut :

Tout ce merveilleux règlement
Des astres qui vont fièrement
Autour de la terre immobile
Nous font voir assez clairement
Quand la nuit est pure et tranquille
Que le maître fut bien habile
Qui leur donna ce mouvement (2).

C'est l'argument de Voltaire :

... Je ne puis songer
Que cette horloge marche et n'ait pas d'horloger.

Ce n'est pas l'accent de Pascal : « Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie », mais c'est juste sa position vis-à-vis du système de Copernic et de Galilée (3).

Rapin, qui lui impute d'avoir évoqué le diable avec Pascal et Miton, contre toute vraisemblance en ce qui touche Pascal (4),

(1) Lettre 144.

(2) Lettre 4.

(3) Cf. Lettre à M. Pascal : « Doutons si la lune cause le flux ou le reflux de l'Océan, si c'est la terre ou le ciel qui tourne. » Pascal avant de connaître Méré regardait les deux systèmes de Ptolémée et Copernic comme des hypothèses soutenables. (*Lettre au P. Noël*, 29 octobre 1647 ; *Œuvres*, II, 100.) Il dira encore dans les *Pensées* : « Je trouve bon qu'on n'approfondisse pas l'opinion de Copernic. » (*Pensées*, II, 131), et rédigea son fragment de l'Infini en usant du langage commun (I, 72). Il récuse du reste dans la 18e Provinciale l'autorité du Saint-Office dans cette question de science pure. (*Œuvres*, VII, 54.) C'est un exemple frappant du fonds d'idées générales communes à Pascal et à Méré où l'on n'a pas le droit de parler d'influence réciproque. Allix : *Pascal et le système de Copernic*, apud *Bulletin de l'Académie Delphinale*, Grenoble, 1905 ; p. 267, 295) ignore l'opinion de Méré.

(4) Rapin, I, 215. Pascal n'aurait certainement pas écrit : « Ma vie a été exempte de grands crimes », s'il avait eu à se reprocher ces pratiques sacrilèges.

Un mot frappe cependant dans le récit de Rapin quand il représente Pascal « étonné qu'il était du profond silence qu'il trouvait dans toutes les créatures sur la religion ». Cela passe fort la portée ordinaire du mémorialiste. On dirait

rapporte qu'après la conversion de celui-ci le chevalier devint plus homme de bien.

Il ne fut converti tout à fait que dans son vieil âge, par sa pieuse belle-sœur, Mme de Sepvret ; il en fut si reconnaissant qu'il lui laissa tout son bien (1).

Sachons provisoirement ignorer ceux que Bridieu — qui parle toujours de Méré avec estime — voulut désigner comme les inspirateurs poitevins involontaires des *Pensées*. Il suffit à l'honneur de la province qu'on puisse nommer les Poitevins qui furent mêlés à leur publication. Le comité qui y présida était de six personnes, dont trois poitevins : *Roannez*, Arnaud, Nicole, *Filleau de la Chaise*, *Goibaud du Bois*, Tréville (2).

Pascal apparaît entouré, en effet, dans ses dernières années, d'un petit groupe d'amis qui ne se confondent pas tout à fait avec MM de Port-Royal : les Jansénistes de la plus stricte observance les appellent avec quelque ironie les Pascalins :

« Les Pascalins étudient peu ; de la Chaise, du Bois, Pascal ; M. du Bois n'a pas même de santé » (3).

De la Chaise, c'est Filleau de la Chaise (4), l'historien de saint Louis, cousin de Jean Filleau ; du Bois, c'est Goibaud du Bois, beau-frère de La Mothe-le-Vayer, que ses traductions menèrent à l'Académie (5).

qu'une confidence pascalienne est venue jusqu'à lui. Ne serait-ce pas l'histoire du sort jeté à Pascal enfant par une pauvresse et des incantations auxquelles sa famille consentit pour le faire désensorceler que Rapin aurait confondues avec des pratiques personnelles de magie noire ? Quant à Méré, ses plaisanteries sur la sorcellerie dans la lettre 141 à M. de Vieuxfourneau ne sont point d'un occultiste.

(1) Nadal, Préface aux *Œuvres posthumes* que Mme de Sepvret l'avait chargé de publier. Le Discours posthume *de la Vraye Honnesteté* s'achève (92-95) par un morceau édifiant sur l'accord de l'Honnesteté et de la Dévotion.

(2) *Pensées*, I, 9.

(3) Griselle, *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1911, 430.

(4) Filleau de la Chaise. Cf. La Bouralière, 228 ; Dreux du Radier, IV, 260. Conseiller au Présidial de Poitiers par provisions du 12 mai 1653 il avait encore cette charge quand, le 7 décembre 1681, mourut son père, Nicolas Filleau, receveur général du taillon, qui laissait une succession si obérée que la Cour des aides fit saisir et vendre non seulement ses biens héréditaires, mais la charge de son fils. Babinet, *le Présidial de Poitiers, son personnel* 110, Beauchet-Filleau, 2e éd.

(5) Sur Goibaud du Bois la seule notice qui compte est celle de M. Léo Desaivre ap. *Histoire de Champdeniers*, Niort, 1893, in-8o, p. 271-277 ; *adde* La Boura-

Ces Poitevins fixés à Paris ont été tout naturellement présentés à Pascal par Roannez ; du Bois nous laisse une image un peu falote, parce que l'abbé d'Olivet le fait débuter comme maître à danser, ce qui est faux, et parce que nous pensons à ce mot d'une lectrice de ses traductions : « Pourquoi donc Cicéron et saint Augustin ont-ils écrit du même style ? » En réalité, ce fut un personnage très écouté, une très grande influence. Il eut un jour le redoutable honneur de répondre à Racine au nom de Port-Royal.

La vie de Pascal par Mme Périer ne fut publiée que sur son avis.

« M. de Roannez le souhaite fort, disait Bridieu, et M. du Bois aussi, à qui il faut, ce me semble, beaucoup déférer en ce qui regarde M. Pascal (1). »

Le public lui attribua le discours que Filleau de la Chaise avait ait pour les *Pensées*, dont Port-Royal et la famille Périer ne voulurent pas.

Goibaud du Bois était tenu en suspicion dès 1674 par les purs du parti (2), et le dernier écrit d'Arnauld fut pour réfuter son opinion sur la simplicité qui convient à l'éloquence chrétienne.

Pour approfondir l'histoire des discords réels entre Pascal et Port-Royal, il faudrait pouvoir interroger nos Poitevins comme Leibnitz interrogeait Filleau des Billettes pour connaître la pensée scientifique de Pascal (3).

Ce grand sujet, renouvelé par M. Jovy, n'est pas de notre propos ; une dernière glane seulement. Au lit de mort de Pascal nous trouvons avec son curé le confesseur de Port-Royal un Sainte-Marthe, et c'est Claude de Sainte-Marthe (4) qui lui rend ce témoignage d'avoir voulu se faire porter à l'hôpital pour y mourir plus pauvrement.

lière, 194 ss. Dreux du Radier, IV, 268, a reproduit les fantaisies de l'abbé d'Olivet.

(1) *Œuvres*, I, 38.

(2) Méré s'en fait l'écho, ms 3556, p. 69-70 : « Il est bien interessé pour sa cabale, mais s'il était de son intérêt d'écrire contre ceux de Port-Royal, il écrirait contre eux ».

(3) *Œuvres*, III, 378 ; IX, 224.

(4) Sur ce Sainte-Marthe, Sainte-Beuve, *Port-Royal*, IV et V, ch. v, et La Bouralière, 523.

Nous voilà bien loin des leçons de bel air du chevalier de Méré. Pourtant, à l'ascension morale qui finit par cet amour de la pauvreté et de la souffrance, la rencontre du chevalier ne fut pas étrangère, si nous l'avons bien comprise.

Ce désir d'éprouver en lui, comme l'Homme-Dieu, les plus tristes effets de la condition humaine, cette surnaturelle façon de traduire le *Nil humani alienum*, est le dernier approfondissement d'une expérience de la vie qui en suppose d'abord le goût et l'amour, et qui a commencé le jour où, s'évadant de la froide région des nombres et des lois, Pascal s'est pris à trouver l'humanité intéressante : sur la route de Poitiers, dans le carrosse d'un grand seigneur, en écoutant un homme d'esprit.

Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*
(premier trimestre de 1919. — 1er fascicule).

Poitiers. — Société française d'Imprimerie.

B
1903
R68

Roux, Marie, marquis de
Pascal en Poitou et les
Poitevins dans les Provin-
ciales

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 13 14 15 04 016 9